



La Tène



Saint-Blaise



Enges



Hauterive



Le Landeron



Lignières



Cornaux



Cressier



GERANCE - FIDUCIAIRE
CARRE-NOIR Sarl

Gérance:

On loue - On gère - On vend

Fiduciaire:

Déclaration d'impôt - Comptabilité
Gestion d'entreprise

www.carre-noir.ch - 032 757 66 00

LE BULCOM ET LA BANQUE RAIFFEISEN NEUCHÂTEL ET VALLÉES PROPOSENT
DE VILLAGES EN VISAGES

À LORDDEL

**NATHALIE
GEISER**

LA FEMME QUI « COURT »
DANS LE BONHEUR.

RAIFFEISEN



Il semblerait qu'une journée sans courir ne soit pas une journée complète pour Nathalie Geiser. Robin Nyfeler est parti à sa rencontre à Lordel, et a découvert l'univers de cette marathonienne qui n'a décidément pas froid aux yeux. A lire en pages 14-15

ORDIFUTÉ
INFORMATIQUE SARL

Maintenance · Dépannage · Conseil
Depuis 1999

Christian Studer www.ordifute.ch
info@ordifute.ch 032 846 13 40

PROTHÈSES DENTAIRES
à La Neuveville

Réparation rapide
Nettoyage · Place de parc

Devis gratuit
et déplacement à domicile possible

Rue de la Tour 12
032 751 37 06

messeiller
Lakeside Printhouse
www.messeiller.ch

Imprimer

c'est chez Messeiller!

impression offset et numérique
rapide • efficace • attrayant

Messeiller SA
Place de la Fontaine 1
Case postale 142
2034 Peseux
032 756 12 96
vente@messeiller.ch
www.messeiller.ch

Editeur du Bulcom
BULCOM

Votre éco-construteur

- // Entreprise générale/Entreprise totale
- // Rénovations et assainissements
- // Béton armé et maçonnerie
- // Ouvrages d'art en béton armé
- // Génie civil
- // Terrassements et travaux spéciaux
- // Revêtements bitumineux
- // Travaux hydrauliques
- // Renaturation et protection contre les crues/Génie hydraulique
- // Valorisation des matériaux
- // Déconstruction et désamiantage
- // Peinture et plâtrerie



www.martiarcjura.ch



AVIS OFFICIELS des communes

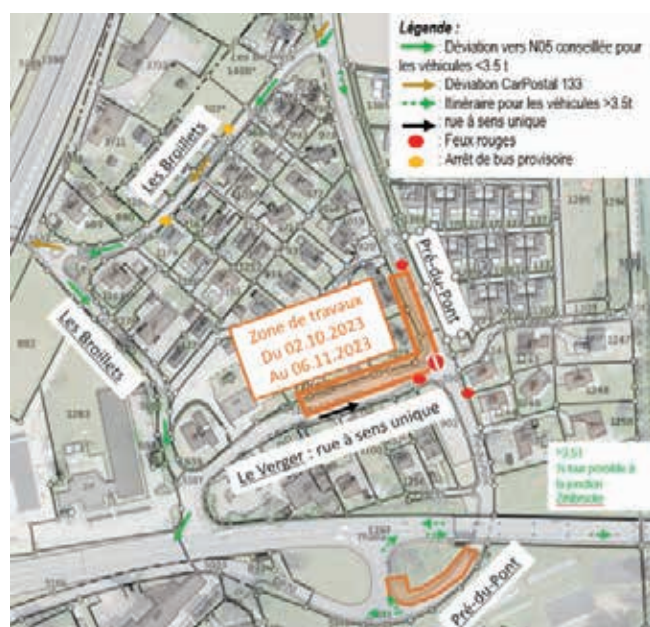
LA TÈNE

AVIS DE TRAVAUX A THIELLE

Nous vous informons que les travaux pour la requalification de la localité de Thielle et du Chauffage à distance (CAD) se poursuivent.

L'étape 2 des travaux débutera dès le 02 octobre prochain dans le secteur du Verger et du Pré-du-Pont et pour une durée approximative de 6 semaines, l'avancement des travaux étant fortement dépendant de la météo et des conditions géotechniques du terrain.

La circulation routière sera maintenue au moyen de 3 feux de chantier et de déviations pour circuler en direction de Neuchâtel. Les accès riverains seront maintenus. Deux arrêts de bus provisoire seront mis en place dans la rue des Broillets. La rue du Verger est prévue en sens unique en direction du Pré-du-Pont. Dans tous les cas, nous vous demandons de vous conformer à la signalisation mise en place.



Pour des informations plus détaillées, nous vous invitons à prendre contact avec le chef de service Territoire, M. Tomic au 032 886 65 00 ou par courriel (Territoire.La-Tene@ne.ch).

Nous vous remercions de votre compréhension pour les désagréments occasionnés par ces travaux.

La Tène, le 19.09.2023

LE CONSEIL COMMUNAL

**Couverture, ferblanterie
façades ventilées, étanchéité
photovoltaïque**



GOTTBURG Le toit, c'est nous!

IMPRESSUM

Tirage: 10'700 ex.

Adresse: Bulcom, Place de la Fontaine 1, CP 142, 2034 Peseux
032 756 97 93, info@bulcom.ch

Publicité: Sandra Rocha, 032 756 97 93, annonces@bulcom.ch

Mise en page: Sandra Rocha, 032 756 97 93, info@bulcom.ch

Rédaction: redaction@bulcom.ch, 076 324 64 50

Abonnement: 92 francs

Délai pour les textes: mardi 17h

www.bulcom.ch - www.messeiller.ch

LA TÈNE

TAILLE DES ARBRES ET HAIES - AVIS AUX PROPRIÉTAIRES

Les arbres et les haies plantés en bordure de la voie publique doivent être taillés par les propriétaires de façon à ne pas gêner la circulation, l'éclairage public ou limiter la visibilité.

Les talus sur domaine privé, proches de la voie publique doivent être tondus par les propriétaires (figure 1).

Il est interdit de laisser des branches avancer:

- au-dessus d'un trottoir ou d'un passage pour piétons à une hauteur inférieure à 2m40 (figure 2)
- au-dessus de la route à une hauteur inférieure à 4m50 (figure 3)

Si ces dispositions ne sont pas observées d'ici le 1^{er} octobre 2023, la sécurité communale sera en droit de faire couper les branches ou les plantes gênantes par un paysagiste, aux frais des propriétaires (art. 40 du règlement de police).

La Tène, le 19 septembre 2023

CONSEIL COMMUNAL

Figure 1 :



Figure 2 :

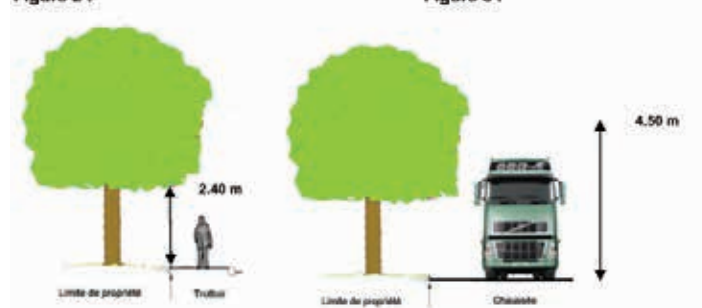
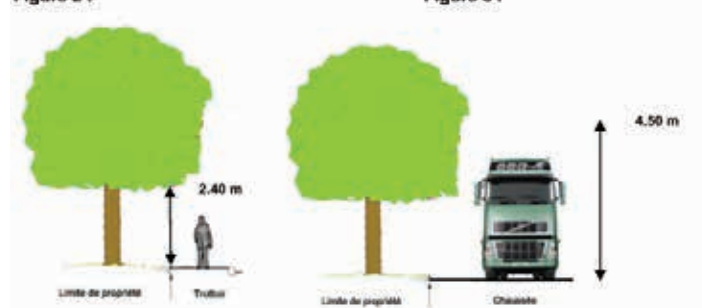


Figure 3 :



LA TÈNE

AVIS D'ENQUÊTE

L'enquête publique est ouverte du 15.09.23 au 16.10.23

Publication FAO n° 37

Dossier SATAC n° 116974

Parcelle(s) et coordonnées: 919 - Thielle - Wavre; 1207978/2568958

Situation: Thielle; Derrière-le-Château 6

Description de l'ouvrage: Construction d'un cabanon de jardin.

Requérant(s): Michel Simonet, 2075 Thielle Auteur(s) des plans:

Demande de permis de construire: Sanction minime importance

Affectation de la zone: Zone de faible densité / Compétence Communale / Entrée en vigueur le 14.04.1993

Autorisation(s) spéciale(s):

Particularités: Zone à bâtir: Zone de faible densité / Compétence Communale / Entrée en vigueur le 14.04.1993

Les plans peuvent être consultés à l'administration communale. Les oppositions éventuelles sont à adresser au Conseil communal.

LA TÈNE

OUVERTURE RÉDUITE DU GUICHET DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

En raison des vacances scolaires d'Automne soit du lundi 2 octobre au vendredi 13 octobre, le guichet de l'administration communale sera ouvert selon l'horaire suivant:

	Matin	Après-midi
Lundi au jeudi	8h30 – 12h00	Fermé ou sur rendez-vous
Vendredi	8h30 – 13h30	Fermé ou sur rendez-vous

Aucune permanence téléphonique n'est assurée durant les après-midis.

L'horaire habituel d'ouverture des guichets reprendra le lundi 16 octobre 2023.

AVIS OFFICIELS des communes

LA TÈNE

OFFRE D'APPRENTISSAGE

La commune de La Tène propose pour la rentrée d'août 2024 une place d'apprentissage en qualité d'

Apprenti-e employé-e de commerce à 100 % (CFC)

Votre profil

Vous avez achevé votre scolarité obligatoire avec succès
Vous êtes intéressé-e par le travail de bureau, l'informatique et le service à la population. Vous êtes à l'aise avec la rédaction en français et les chiffres. Vous êtes méthodique, organisé-e, sociable, dynamique et capable de travailler en équipe.

Nos prestations

Nos formatrices et formateurs vous enseigneront votre futur métier et vous accompagneront tout au long de votre apprentissage au niveau professionnel et scolaire. En plus d'un cadre de travail dynamique et agréable, notre formation se déroule auprès des différents secteurs administratifs vous permettant de toucher à toutes les facettes du métier d'employé-e de commerce en administration communale. D'excellentes conditions et une équipe motivée vous attendent.

Vous avez soif d'apprendre, vous êtes discret-ète, motivé-e et fiable? Alors n'hésitez pas à postuler.

Pour tout renseignement complémentaire:

Nathalie Schepis, cheffe secteur RH (032 886 65 00)

Votre dossier de candidature est à adresser à nathalie.schepis@ne.ch ou à la commune de La Tène, rue Auguste-Bachelin 4, 2074 Marin-Epagnier, accompagné des documents usuels **d'ici au 11 octobre 2023**.

LA TÈNE

OFFRE D'APPRENTISSAGE

Pour son secteur Immeubles PA, la commune de La Tène propose pour la rentrée d'août 2024 une place d'apprentissage en qualité d'

Agent-e d'exploitation à 100 % (CFC)

Votre profil

vous avez terminé votre scolarité obligatoire
vous êtes attiré-e par le travail manuel. Vous êtes organisé-e, autonome, sociable, dynamique et capable de travailler en équipe.

Nos prestations

Nos formatrice-s vous enseigneront votre futur métier et vous accompagneront tout au long de votre apprentissage au niveau professionnel et scolaire. En plus d'un cadre de travail dynamique et agréable, d'excellentes conditions et une équipe motivée vous attendent.

Vous avez soif d'apprendre, vous êtes motivé-e et fiable? Alors n'hésitez pas à postuler.

Pour tout renseignement complémentaire:

Nathalie Schepis, cheffe secteur RH (032 886 65 00)

Votre dossier de candidature est à adresser à nathalie.schepis@ne.ch ou à la commune de La Tène, rue Auguste-Bachelin 4, 2074 Marin-Epagnier, accompagné des documents usuels **d'ici au 11 octobre 2023**.

En route pour Laténa



De gauche à droite: Jean-Claude Berger, Jusuf Alic, Joël Boss, Andreas Britz, Samuel Vermeulen, Yvonne Bach, Erich Brönnimann et Laurent Besancet

Aujourd'hui:

les prestations et le personnel de la nouvelle commune

Le dimanche 26 novembre prochain, les citoyennes et citoyens d'Enges, d'Hauterive, de La Tène et de Saint-Blaise se prononceront sur l'avenir institutionnel de leurs communes. En cas de fusion, qu'en sera-t-il des prestations à la population? Et quel sera l'avenir du personnel des quatre communes? Des commissaires des travaux publics et des infrastructures des 4 communes se rencontrent à ce sujet. Ils nous partagent leurs réflexions.

→ A VOS AGENDAS

4 séances publiques d'information auront lieu dans le cadre du Laténa Tour: Saint-Blaise (18.10.2023), Hauterive (26.10.2023), Enges (02.11.2023), Marin (08.11.2023). Toutes les séances d'informations débutent à 19h30. Le programme et la liste des intervenants se trouvent sur www.latenai-oui.ch.

→ **INFOS DÉTAILLÉES SUR LE PROJET DE FUSION**
www.fusion-baslac.ch

Le rôle essentiel d'une commune est de fournir des prestations de qualité à la population. Pas étonnant que l'optimisation des services administratifs et techniques ait été l'une des premières raisons à s'engager dans un projet de fusion.

Un grand nombre de prestations sont déjà aujourd'hui fournies en commun: la sécurité publique, la déchèterie à Cornaux, ou l'approvisionnement de l'eau en sont quelques exemples. Mais les collaborations entre St-Blaise, La Tène, Hauterive et Enges peuvent aller encore plus loin. Il importe donc de réunir nos compétences et nos ressources en une seule entité administrative qui aura la taille suffisante pour envisager l'avenir avec encore plus de sérénité. En effet, **l'addition de nos forces permettra à terme de réaliser des économies d'échelle**, des synergies, d'optimiser le rapport coûts/prestations, et de renforcer le positionnement de nos quatre communes face à nos voisins et au canton. «LE TOUT EST PLUS QUE LA SOMME DE SES PARTIES», dit-on couramment. La fusion de nos quatre communes nous offrira la capacité financière et humaine pour nous lancer dans des projets de plus grande envergure.

Un groupe de travail technique avec des représentantes et représentants des quatre communes a fait l'inventaire des prestations communales actuelles en vue de leur harmonisation. Parmi les propositions très concrètes qui ont été faites aux nouvelles autorités: le subventionnement des abonnements Onde Verte à l'ensemble de la population de la nouvelle commune et le passage du bibliobus dans tout le territoire communal. Dans la phase préparatoire, des projets citoyens ont été retenus pour être transmis aux nouvelles autorités, par exemple dans les domaines de la mobilité douce, de la promotion économique et d'assemblées citoyennes.

Pour mettre en place concrètement Laténa, nous aurons besoin de tout le personnel actif au moment de la fusion et de toute son énergie. Des fusions d'autres communes comme Milvignes, La Grande Béroche ou le Val-de-Ruz, témoignent de l'importance de pouvoir compter sur ces forces de travail! Aussi, la Convention de fusion (à l'article 4.4) garantit une place de travail au même taux d'occupation à toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs actuels. OUI! La fusion offrira de nouvelles opportunités professionnelles ainsi qu'une spécialisation, une meilleure utilisation et un développement des compétences.

A terme, cette fusion sera source d'efficacité et permettra des économies d'échelle.

En votant OUI à la fusion, vous ouvrez la porte à une optimisation et à une amélioration des prestations communales, pour vous-même et pour l'ensemble des habitantes et habitants et, cela, en pouvant compter sur les compétences des collaboratrices et collaborateurs actuels de nos quatre communes.

A la semaine prochaine pour d'autres nouvelles de Laténa!





AVIS OFFICIELS des communes

LA TÈNE

ARRÊTÉ

Arrêté de convocation des électrices et électeurs pour la votation communale relative à l'adoption de la convention de fusion entre les communes d'Enges, Hauterive, La Tène et Saint-Blaise

Le Conseil communal,
Vu l'arrêté du Conseil général, du 8 juin 2023,
Vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964,
Vu la loi sur les droits politiques, du 17 octobre 1984,
Vu la loi fédérale sur les personnes et les institutions suisses à l'étranger, du 26 septembre 2014,

arrête

Objet de la votation communale

Article premier

Les électrices et électeurs sont convoqué·e·s le dimanche 26 novembre 2023, aux fins de se prononcer sur l'arrêté du Conseil général du 8 juin 2023 relatif à l'adoption de la convention de fusion entre les communes d'Enges, Hauterive, La Tène et Saint-Blaise.

Bureau électoral

Art. 2

¹Le bureau électoral sera ouvert le **dimanche 26 novembre 2023 de 10h00 à 12h00.**

²Les dispositions prévues par la législation cantonale concernant le vote par correspondance et la récolte des votes des malades à domicile sont applicables à la présente votation.

Le vote électronique n'est pas applicable.

Publication

Art. 3

La composition des bureaux électoral et de dépouillement sera publiée dans la Feuille officielle.

Électrices et électeurs

Art. 4

Sont électrices et électeurs en matière communale:

- les Suissesses et Suisses âgé·e·s de 18 ans révolus et qui ont leur domicile dans la commune
- les Suissesses et Suisses de l'étranger, âgé·e·s de 18 ans révolus, qui sont inscrit·e·s dans le registre électoral de la commune
- les étrangères et étrangers, âgé·e·s de 18 ans révolus, qui sont au bénéfice d'un permis d'établissement, qui ont leur domicile dans le canton depuis un an au moins et qui sont inscrit·e·s dans le registre électoral de la commune

Question

Art. 5

Les électrices et électeurs recevront un bulletin de vote portant la question suivante:

« Acceptez-vous l'arrêté du Conseil général du 8 juin 2023 concernant l'adoption de la convention de fusion entre les communes d'Enges, Hauterive, La Tène et Saint-Blaise ? »

Les électrices et électeurs qui acceptent l'arrêté répondent par OUI.

Les électrices et électeurs qui refusent l'arrêté répondent par NON.

Le texte de l'arrêté peut être consulté à l'administration communale.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président,
M. Eugster

Le secrétaire,
Y. Butin

HAUTERIVE



HORAIRE DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Durant les vacances scolaires d'automne, soit du **lundi 2 au vendredi 13 octobre 2023**

nos bureaux sont FERMES tous les après-midi

L'horaire du matin reste inchangé, à savoir:

lundi 7h30 - 12h00

ma - me - je - ve 8h30 - 12h00

L'horaire habituel reprendra dès le lundi 16 octobre 2023.

LA TÈNE



ZONE-S D'AIR PUR



Selon des statistiques, le tabagisme reste la première cause de mortalité évitable en Suisse. De ce fait, la commune de La Tène participe avec plusieurs autres communes à une campagne de sensibilisation contre la consommation de tabac en présence d'enfants.

Par conséquent vous l'aurez peut-être déjà remarqué, mais des panneaux ZAP (Zone-s d'air pur) ont récemment été installés au Hobbyland se trouvant dans la cour du collège

de Marin, ainsi qu'à la place de jeux du Parc Perrier, de la zone touristique et de la Ramée. Un nouveau panneau sera prochainement installé au parc du Street workout, à côté du Troglo

La démarche se voulant positive, cette action ne vise pas à interdire les cigarettes, puffs ou encore cigarettes électroniques dans ces lieux, mais à responsabiliser la population à ne pas consommer de tabac devant les plus jeunes.

Les adultes sont une référence dans le développement des enfants, ne l'oublions pas!
La Tène, le 26 septembre 2023

LE CONSEIL COMMUNAL

HAUTERIVE



SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL DU 25 SEPTEMBRE 2023

Les arrêtés ci-dessous sont publiés conformément à l'article 129, 2^{ème} alinéa, de la loi sur les droits politiques, du 17 octobre 1984.

Ils peuvent être consultés à l'administration communale.

Intitulé des arrêtés:

1. Arrêté concernant la révision du règlement général du Syndicat intercommunal pour l'assainissement des eaux de la Châtellenie
2. Arrêté concernant la clé de répartition de la taxe d'équipement / Annexe 1
3. Règlement sur le fonds pour places de stationnement / Annexe 2
4. Règlement sur le fonds pour places de jeux / Annexe 3
5. Règlement sur le fonds du port / Annexe 4
6. Règlement sur le fonds pour l'adduction d'eau / Annexe 5
7. Règlement sur le fonds pour l'épuration / Annexe 6
8. Règlement sur le fonds d'entretien du patrimoine financier / Annexe 7
9. Règlement sur le fonds Ecole primaire – Marguerite Frey / Annexe 8
10. Règlement sur le fonds des camps de ski / EP / Annexe 9

Échéance du délai référendaire: 08.11.2023

HAUTERIVE



SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL DU 25 SEPTEMBRE 2023

L'arrêté ci-dessous est publié conformément à l'article 129, 2^{ème} alinéa, de la loi sur les droits politiques, du 17 octobre 1984.

Il peut être consulté à l'administration communale.

Intitulé de l'arrêté:

1. Arrêté concernant le coefficient fiscal communal
- Pas soumis au référendum facultatif.**

HAUTERIVE



ECLAIRAGE PUBLIC EN PANNE À LA RUE DE LA REBATTE

Nous rencontrons actuellement des perturbations sur l'éclairage public dans le secteur de la rue de la Rebatte. Nous en recherchons les causes afin d'y remédier au plus vite. Nous vous remercions de votre patience et de votre compréhension.

Hauterive, le 29 septembre 2023

AVIS OFFICIELS des communes

HAUTERIVE



SÉANCE D'INFORMATION PUBLIQUE SUR L'ÉVOLUTION DU PROJET DU COMPLEXE SCOLAIRE

Nous vous informons qu'une séance d'information publique sur l'évolution du projet du complexe scolaire aura lieu le mercredi **25 octobre 2023 à 19h30**, dans la salle du BSP (Bâtiment des services publics) à la rue de la Rebatte 11 à Hauterive.

Cette présentation est destinée à toutes les personnes intéressées par l'évolution du projet.

Entretiens, nous vous prions de recevoir, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

Hauterive, le 29 septembre 2023

HAUTERIVE



ARRÊTÉ

Arrêté de convocation des électrices et électeurs pour la votation communale relative à l'adoption de la convention de fusion entre les communes d'Enges, Hauterive, La Tène et Saint-Blaise

Le Conseil communal,

Vu l'arrêté du Conseil général, du 8 juin 2023,

Vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964,

Vu la loi sur les droits politiques, du 17 octobre 1984,

Vu la loi fédérale sur les personnes et les institutions suisses à l'étranger, du 26 septembre 2014,

Arrête

Objet de la votation communale

Article premier

Les électrices et électeurs sont convoqué·e·s le dimanche 26 novembre 2023, aux fins de se prononcer sur l'arrêté du Conseil général du 8 juin 2023 relatif à l'adoption de la convention de fusion entre les communes d'Enges, Hauterive, La Tène et Saint-Blaise

Bureau électoral

Art. 2

Le bureau électoral sera ouvert le **dimanche 26 novembre 2023 de 10h00 à 12h00**

Les dispositions prévues par la législation cantonale concernant le vote par correspondance et la récolte des votes des malades à domicile sont applicables à la présente votation. **Le vote électronique n'est pas applicable.**

Publication

Art. 3

La composition des bureaux électoral et de dépouillement sera publiée dans la Feuille officielle.

Electrices et électeurs

Art. 4

Sont électrices et électeurs en matière communale:

- les Suissesses et Suisses âgé·e·s de 18 ans révolus et qui ont leur domicile dans la commune
- les Suissesses et Suisses de l'étranger, âgé·e·s de 18 ans révolus, qui sont inscrite·s dans le registre électoral de la commune les étrangères et étrangers, âgé·e·s de 18 ans révolus, qui sont au bénéfice d'un permis d'établissement, qui ont leur domicile dans le canton depuis un an au moins et qui sont inscrite·s dans le registre électoral de la commune

Question

Art. 5

Les électrices et électeurs recevront un bulletin de vote portant la question suivante:

« Acceptez-vous l'arrêté du Conseil général du 8 juin 2023 relatif à l'adoption de la convention de fusion entre les communes d'Enges, Hauterive, La Tène et Saint-Blaise ? »

Les électrices et électeurs qui acceptent l'arrêté répondent par OUI.

Les électrices et électeurs qui refusent l'arrêté répondent par NON.

Le texte de l'arrêté peut être consulté à l'administration communale.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président,
A. Gerber

Le secrétaire,
T. Zeller

HAUTERIVE



AVIS D'ENQUÊTE

L'enquête publique est ouverte du 08.09.23 au 09.10.23 Publication FAO n° 36

Dossier SATAC n° 117049

Parcelle(s) et coordonnées: 2024 - Hauterive; 1206915/2564251

Situation: Longs Champs; Chemin des Jardillets 15

Description de l'ouvrage: Remplacement d'une haie par une paroi pare-vue

Requérant(s): David Wintgens, 2068 Hauterive NE; Nathalie Steullet Wintgens, 2068 Hauterive

Auteur(s) des plans:

Demande de permis de construire: Sanction minime importance

Affectation de la zone: Zone d'habitation à faible densité / Compétence Communale / Entrée en vigueur le 25.05.1994

Autorisation(s) spéciale(s): Alignement communal

Particularités: Zone à bâtir: Zone d'habitation à faible densité / Compétence Communale / Entrée en vigueur le 25.05.1994

Les plans peuvent être consultés à l'administration communale. Les oppositions éventuelles sont à adresser au Conseil communal.

CORNAUX-CRESSIER-ENGES-HAUTERIVE-LA TÈNE LE LANDERON-LIGNIÈRES-SAINT-BLAISE



ÉLECTIONS FÉDÉRALES DU 22 OCTOBRE 2023

CORNAUX

Local de vote Maison de Commune

Ouverture du scrutin 10h00 à 12h00

N° téléphone 032 886 45 10

CRESSIER

Local de vote Salle des sociétés

Ouverture du scrutin 10h00 à 12h00

N° téléphone 032 758 85 58

ENGES

Local de vote Maison de Commune

Ouverture du scrutin 10h00 à 12h00

N° téléphone 032 886 47 90

HAUTERIVE

Local de vote Maison de Commune

Ouverture du scrutin 10h00 à 12h00

N° téléphone 032 756 97 36

LA TÈNE

Local de vote Maison de Commune

Ouverture du scrutin 10h00 à 12h00

N° téléphone 032 886 65 00

LE LANDERON

Local de vote Aula du Centre administratif

Ouverture du scrutin 10h00 à 12h00

N° téléphone 032 886 48 60

LIGNIÈRES

Local de vote Maison de Commune

Ouverture du scrutin 10h00 à 12h00

N° téléphone 032 886 50 30

SAINT-BLAISE

Local de vote Administration communale

Ouverture du scrutin 10h00 à 12h00

N° téléphone 032 886 49 50

Vote des malades à domicile

Les électeurs âgés, malades ou handicapés qui ne peuvent pas retourner leur vote, ont la possibilité de faire recueillir celui-ci à leur domicile, en présentant une demande par téléphone, au bureau électoral, **jusqu'au dimanche matin 22 octobre 2023 à 11h00 au plus tard.**



AVIS OFFICIELS des communes

SAINT-BLAISE



ATELIER PARTICIPATIF « SONNERIES DES CLOCHES »

Le Conseil communal invite la population à participer à cet atelier le **samedi 21 octobre** de 9h à 11h30 à l'auditoire de Vigner.

Les travaux sur le clocher du temple vont prochainement s'achever et les sonneries vont pouvoir se faire à nouveau entendre; mais:

- Faut-il reprendre le même régime de sonneries qu'auparavant ?
- Faut-il interrompre les sonneries la nuit ? Ou changer le rythme des sonneries ?

Lors de cet atelier les personnes présentes pourront confronter leur opinion et chercher ensemble un consensus, voire faire perdurer le rythme qui prévalait avant les travaux du temple.

Au terme de l'atelier, une proposition de régime des cloches sera remise au Conseil communal.

Inscription jusqu'au 12 octobre commune.saint-blaise@ne.ch ou 032 886 49 54.

Ouvert à toute personne concernée par la sonnerie des cloches.

SAINT-BLAISE



ARRÊTÉ

Arrêté de convocation des électrices et électeurs pour la votation communale relative à l'adoption de la convention de fusion entre les communes d'Enges, Hauterive, La Tène et Saint-Blaise

Le Conseil communal de Saint-Blaise;

Vu l'arrêté du Conseil général du 8 juin 2023;

Vu la loi sur les Communes, du 21 décembre 1964;

Vu la loi sur les droits politiques du 17 octobre 1984;

Vu la loi fédérale sur les personnes et les institutions suisses à l'étranger, du 26 septembre 2014;

arrête

Objets de la votation communale

Article premier Les électrices et électeurs sont convoqué-e-s le dimanche 26 novembre 2023, aux fins de se prononcer sur l'arrêté du Conseil général du 8 juin 2023, relatif à l'adoption de la convention de fusion entre les communes d'Enges, Hauterive, La Tène et Saint-Blaise.

Bureau électoral

Art. 2 Le bureau électoral sera ouvert le **dimanche 26 novembre 2023 de 10h00 à 12h00**.

Les dispositions prévues par la législation cantonale concernant le vote par correspondance et la récolte des votes des malades à domicile sont applicables à la présente votation. **Le vote électronique n'est pas applicable.**

Publication

Art. 3 La composition des bureaux électoral et de dépouillement sera publiée dans la Feuille Officielle.

Electrices et électeurs

Art. 4 Sont électrices et électeurs en matière communale:

- Les Suissesses et Suisses âgé-e-s de 18 ans révolus et qui ont leur domicile dans la commune;
- Les Suissesses et Suisses de l'étranger, âgé-e-s de 18 ans révolus, qui sont inscrit-e-s dans le registre électoral de la commune;
- Les étrangères et étrangers, âgé-e-s de 18 ans révolus, qui sont au bénéfice d'un permis d'établissement, qui ont leur domicile dans le canton depuis un an au moins et qui sont inscrit-e-s dans le registre électoral de la commune.

Questions

Art. 5 Les électrices et électeurs recevront un bulletin de vote portant la question suivante:

« Acceptez-vous l'arrêté du Conseil général du 8 juin 2023 concernant l'adoption de la convention de fusion entre les communes d'Enges, Hauterive, La Tène et Saint-Blaise ? »

Les électrices et électeurs qui acceptent l'arrêté répondent par OUI.

Les électrices et électeurs qui refusent l'arrêté répondent par NON.

Le texte de l'arrêté peut être consulté à l'administration communale.

Saint-Blaise, le 25 septembre 2023.

LE CONSEIL COMMUNAL

SAINT-BLAISE



CONTRÔLE DES CHAMPIGNONS

Les Communes d'Hauterive, de Saint-Blaise, de La Tène, de Cressier, de Cornaux, d'Enges, du Landeron et de Lignières, informent les citoyennes et citoyens qu'une personne qualifiée se tiendra à disposition des champignonneurs de la région pour effectuer un contrôle de leurs cueillettes à l'Hôtel communal de Saint-Blaise, au rez (Grand'Rue 35).

Lieu de contrôle: **Hôtel communal (administration communale), rez, Grand'Rue 35**

Jours et heures des contrôles: **Tous les mardis, de 17h00 à 18h00**

Contrôleuse: **Madame Gaëlle Monnat, tél. 079/546.55.73, contrôleuse certifiée VAPKO.**

Les contrôles débuteront le mardi 29 août pour se terminer le mardi 31 octobre 2023.

Important: le mardi 12 septembre, aucun contrôle ne sera effectué.



REPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

DÉPARTEMENT DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET DE L'ENVIRONNEMENT
SERVICE DES PONTS ET CHAUSSÉES
OFFICE DES COURS D'EAU ET DANGERS NATURELS



Terre de dynamisme

AVIS DE TRAVAUX D'ENTRETIEN DANS LE RUAU

Dans les semaines à venir, des travaux d'entretien auront lieu dans le Ruau. Si les conditions météo et le débit le permettent, ces travaux débuteront le 13 septembre pour une durée d'environ 3 semaines.

Le Ruau est un cours d'eau qui déborde régulièrement dans le village et dont le gabarit est faible par rapport aux débits de crue. Les risques de débordement sont amplifiés par le développement du tuf, qui limite le bon écoulement de l'eau.

Ainsi, l'office des cours d'eau et dangers naturels, en collaboration avec la commune de Saint-Blaise, a mandaté une entreprise pour effectuer des travaux de retrait de tuf dans le Ruau. Les travaux se focaliseront sur quelques secteurs à ciel ouvert évalués comme étant les plus critiques. Ces secteurs se situent entre la rue du Tilleul et le chemin de la Plage. Des mesures seront prises pour limiter les impacts sur la biodiversité.




Les travaux engendreront quelques nuisances pour les riverains (bruit, dépôt de matériel, etc.) que nous remercions pour leur compréhension.

En cas de questions, vous pouvez vous adresser à l'office des cours d'eau et dangers naturels, service des ponts et chaussées de l'État de Neuchâtel: 032 889 67 17.

SAINT-BLAISE



HORAIRES DURANT LES VACANCES SCOLAIRES D'AUTOMNE

L'administration communale de Saint-Blaise modifie ses horaires de la manière suivante durant les vacances scolaires :

Du lundi 2 octobre au vendredi 13 octobre 2023 les guichets seront ouverts le matin uniquement de 8h30 à 12h00.

Il en va de même pour les horaires des services intercommunaux (L'Agence AVS/AI de l'Entre-deux-Lacs, le guichet ACCORD de l'Entre-deux-Lacs ainsi que le Service Social Régional de l'Entre-deux-Lacs).

Reprise des horaires normaux dès le lundi 16 octobre 2023.

AVIS OFFICIELS des communes

SAINT-BLAISE



AVIS D'ENQUÊTE

L'enquête publique est ouverte du 29.09.23 au 30.10.23 Publication FAO n° 39
Dossier SATAC n° 116336
Parcelle(s) et coordonnées: 3337 - Saint-Blaise; 1208109/2565677
Situation: Les Chauderons; Chemin des Rochettes 33
Description de l'ouvrage: Rehaussement et assainissement de la toiture, pose de panneaux solaires et de 2 velux et ajout d'un poêle à bois au rez-de-chaussée
Requérant(s): Yves Girardin; 2072 St-Blaise
Auteur(s) des plans: Julie Allémann; Ritterstrasse 24; 3047 Bremgarten bei Bern
Demande de permis de construire: Sanction définitive
Affectation de la zone: Zone agricole / Entrée en vigueur le 12.12.2001
Autorisation(s) spéciale(s): Art. 24c LAT Distance à la forêt; Distance à l'axe d'une route communale
Particularité: Bâtiment non évalué au RACN
Les plans peuvent être consultés à l'administration communale ou sur demande préalable au service de l'aménagement du territoire.
Les oppositions éventuelles sont à adresser au Conseil communal.

SAINT-BLAISE



AVIS D'ENQUÊTE

L'enquête publique est ouverte du 29.09.23 au 30.10.23 Publication FAO n° 39
Dossier SATAC n° 115938
Parcelle(s) et coordonnées: 4302 - Saint-Blaise; 1206937/2566204
Situation: Vigner; Avenue des Pâquiers 20
Description de l'ouvrage: Implantation d'une entreprise d'assemblage industriel
Requérant(s): Sy&Se SA, 2072 Saint-Blaise
Auteur(s) des plans: Yann Ferry, Route de Neuchâtel 9, 2088 Cressier
Demande de permis de construire: Sanction définitive
Affectation de la zone: Zone industrielle / Entrée en vigueur le 12.12.2001 Autorisation(s) spéciale(s): Art. 16 al.1 LConstr (ouvertures); A un alignement
Particularités: Construction au bénéfice de la situation acquise au sens de l'article 12a LCAT
Les plans peuvent être consultés à l'administration communale ou sur demande préalable au service de l'aménagement du territoire.
Les oppositions éventuelles sont à adresser au Conseil communal.

SAINT-BLAISE



ARRÊTÉ

Conformément à l'article 129, 2^{ème} alinéa, de la loi sur les droits politiques, du 17 octobre 1984, nous portons à votre connaissance qu'au cours de sa séance du 21 septembre 2023, notre Législatif a adopté les arrêtés suivants:

- Arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 7'427'000.00 (TTC) pour la réfection et le réaménagement de la Rue de la Maigroge, de la Rue Daniel-Dardel et de la Route de Lignièrès (RC 2185).
- Arrêté concernant la désignation de l'organe de révision des comptes 2023, 2024 et 2025.
- Arrêté concernant la révision du Règlement général du Syndicat intercommunal de la Châtellenie de Thielles.

Echéance du délai référendaire: mercredi 1^{er} novembre 2023.
Les documents peuvent être consultés à l'administration communale durant les heures de bureau.

LE CONSEIL COMMUNAL

LE LANDERON



BIBLIOTHEQUE DU C2T – VACANCES D'AUTOMNE 2023

Durant les vacances d'automne, la bibliothèque du C2T sera fermée du **lundi 9 octobre au vendredi 13 octobre 2023**.
Réouverture: lundi 16 octobre à 13h30.

Les bibliothécaires

LE LANDERON



ARRÊTÉ

Les arrêtés et règlements ci-dessous sont publiés conformément à l'article 129, 2^{ème} alinéa, de la loi sur les droits politiques, du 17 octobre 1984. Ils peuvent être consultés à l'administration communale.
Séance du Conseil général du 21 septembre 2023.

Intitulé de l'arrêté:

- Crédit d'engagement de CHF 140'000.00 pour l'extinction partielle de l'éclairage public.
Arrêté 1460
- Crédit complémentaire de CHF 270'000.00 pour le remplacement des fenêtres du bâtiment du Centre des Deux Thielles.
Arrêté 1461
- Règlement communal sur les finances (RCF)
Règlement 1462
- Règlement sur la répartition comptable de la taxe d'équipement, de l'alimentation et de l'utilisation du fonds et de l'arrêté stipulant la répartition des taxes d'équipements définies dans le règlement d'aménagement communal
Règlement 1463
Arrêté 1464
- Modifications du Règlement concernant l'utilisation du fonds communal sur l'énergie.
Arrêté 1465
- Adoption des nouveaux statuts de la Fondation de la piscine du Landeron
Arrêté 1466

Echéance du délai référendaire:

Mercredi 8 novembre 2023

LE LANDERON



AVIS D'ENQUÊTE

L'enquête publique est ouverte du 29.09.23 au 30.10.23 Publication FAO n° 39
Dossier SATAC n° 115849
Parcelle(s) et coordonnées: 6484 - Le Landeron; 1212267/2572436
Situation: Les Sauges; Chemin du Coteau 15
Description de l'ouvrage: Mise en conformité d'un mur de soutènement, modification de la topographie du terrain et aménagement de places de stationnement
Requérant(s): Nee Odartei Aryee et Laxmi Aryee, 2525 Le Landeron
Auteur(s) des plans:
Demande de permis de construire: Sanction minime importance
Affectation de la zone: Zone d'habitation à faible densité / Entrée en vigueur le 13.08.1997
Autorisation(s) spéciale(s): Abattage d'arbres
Particularités:
Les plans peuvent être consultés à l'administration communale ou sur demande préalable au service de l'aménagement du territoire.
Les oppositions éventuelles sont à adresser au Conseil communal.

CRESSIER



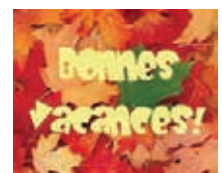
HORAIRES D'OUVERTURE

Du 2 octobre 2023 au 13 octobre 2023, les horaires de tous les services de l'administration communale seront les suivants:

	Matin	Après-midi
Lundi	FERMÉ	FERMÉ
Mardi	FERMÉ	FERMÉ
Mercredi	8h00 à 11h45	FERMÉ
Judi	8h00 à 11h45	FERMÉ
Vendredi	FERMÉ	14h00 à 16h00

(En cas d'urgence sur le RESEAU D'EAU UNIQUEMENT 032 720 20 20)

Les horaires normaux reprendront dès le **lundi 16 octobre 2023**





AVIS OFFICIELS des communes

ENGES



HORAIRE DURANT LES VACANCES D'AUTOMNE

Pendant les vacances d'automne, l'administration communale d'Enges sera ouverte de la manière suivante:

Du lundi 2 octobre au vendredi 6 octobre 2023.

Mardi de 13h30 à 16h30

Jeudi de 13h30 à 16h30

Du lundi 9 octobre au vendredi 13 octobre 2023.

Mardi de 13h30 à 16h30

Jeudi de 09h00 à 13h00

Ou sur rendez-vous: 032 886 47 90 ou commune.enges@ne.ch

Nous vous remercions de tenir compte de cet horaire pour vos éventuelles démarches administratives.

Tout en vous souhaitant un très bel automne, nous vous prions de recevoir, nos salutations distinguées.

Administration communale

ENGES



ARRÊTÉ

Arrêté de convocation des électrices et électeurs pour la votation communale relative à l'adoption de la convention de fusion entre les communes d'Enges, Hauterive, La Tène et Saint-Blaise.

Le Conseil communal,

Vu l'arrêté du Conseil général, du 8 juin 2023,

Vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964,

Vu la loi sur les droits politiques, du 17 octobre 1984,

Vu la loi fédérale sur les personnes et les institutions suisses à l'étranger, du 26 septembre 2014,

arrête

Objet de la votation communale

Article premier

Les électrices et électeurs sont convoqué-e-s le dimanche 26 novembre 2023, aux fins de se prononcer sur l'arrêté du Conseil général du 8 juin 2023 relatif à l'adoption de la convention de fusion entre les communes d'Enges, Hauterive, La Tène et Saint-Blaise.

Bureau électoral

Art. 2

¹Le bureau électoral sera ouvert le **dimanche 26 novembre 2023 de 10h00 à 12h00.**

²Les dispositions prévues par la législation cantonale concernant le vote par correspondance et la récolte des votes des malades à domicile sont applicables à la présente votation. **Le vote électronique n'est pas applicable.**

Publication

Art. 3

La composition des bureaux électoral et de dépouillement sera publiée dans la Feuille officielle.

Electrices et électeurs

Art. 4

Sont électrices et électeurs en matière communale:

- les Suissesses et Suisses âgé-e-s de 18 ans révolus et qui ont leur domicile dans la commune;
- les Suissesses et Suisses de l'étranger, âgé-e-s de 18 ans révolus, qui sont inscrit-e-s dans le registre électoral de la commune;
- les étrangères et étrangers, âgé-e-s de 18 ans révolus, qui sont au bénéfice d'un permis d'établissement, qui ont leur domicile dans le canton depuis un an au moins et qui sont inscrit-e-s dans le registre électoral de la commune.

Question

Art. 5

Les électrices et électeurs recevront un bulletin de vote portant la question suivante:

«Acceptez-vous l'arrêté du Conseil général du 8 juin 2023 concernant l'adoption de la convention de fusion entre les communes d'Enges, Hauterive, La Tène et Saint-Blaise?»

Les électrices et électeurs qui acceptent l'arrêté répondent par OUI. Les électrices et électeurs qui refusent l'arrêté répondent par NON.

Le texte de l'arrêté peut être consulté à l'administration communale.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La présidente
Vanessa Renfer

Le secrétaire
Christophe Aubert

CORNAUX



VACANCES D'AUTOMNE 2023

HORAIRE REDUIT DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Le guichet est ouvert:

Du lundi 2 octobre au vendredi 13 octobre 2023

08h30 à 11h30

Ouverture selon l'horaire habituel dès le lundi 16 octobre 2023.

ADMINISTRATION COMMUNALE

CORNAUX



ARRÊTÉ

Vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964,

Vu la loi sur les droits politiques du 17 octobre 1984,

Le Conseil communal de Cornaux informe les électeurs et électrices

Des objets adoptés par le Conseil général lors de sa séance extraordinaire du 25 septembre 2023, soit:

Intitulé des arrêtés:

1. Arrêté relatif à l'adoption du règlement général du 14 juin 2023 du Syndicat intercommunal de la Châtellenie de Thielle et environ.
2. Arrêté relatif à une demande de crédit d'investissement de CHF 55'000.00 pour l'établissement d'un Plan Général d'Approvisionnement en eau potable (PGA).

Le délai référendaire prévu par la loi prendra fin le mercredi 8 novembre 2023.

Cornaux, le 29 septembre 2023

LE CONSEIL COMMUNAL

LIGNIÈRES



MISE À L'ENQUÊTE PUBLIQUE - DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

L'enquête publique est ouverte du 29 septembre 2023 au 30 octobre 2023

Publication FAO n° 39

Dossier SATAC N° 117140

Parcelle(s) et coordonnées: 671 - Lignières; 1214294/2571273

Situation: Rue des Planches 6 - Lignières

Description de l'ouvrage: Mise en conformité d'une nouvelle terrasse, pare vue et d'un cabanon de jardin

Requérant(s): Monard Sylvain et Mélody

Auteur(s) des plans: Lauriane Noir-Wermuth, LB Planification Sàrl - Lignières

Demande de permis de construire: Sanction minimale importance

Affectation de la zone: Zone d'habitation à faible densité 1 / Entrée en vigueur le 20.11.2000

Autorisation(s) spéciale(s): Distance à l'alignement communal

Particularités: Périmètre de plan de quartier: PQ en vigueur / Les Ravières - Les Planches / Entrée en vigueur le 15.06.1981

Les plans peuvent être consultés à l'administration communale ou, sur demande préalable, au Service de l'aménagement du territoire.

Les éventuelles oppositions, dûment motivées, doivent être adressées dans le délai légal au Conseil communal, Place du Régent 1, 2523 Lignières.

Seul l'avis d'enquête publique paru dans la Feuille officielle de la République et Canton de Neuchâtel du 29 septembre 2023 fait foi.

A l'affiche

Anatomie d'une chute
VE 29 sept. à 20h30

Equalizer 3
SA 30 sept., DI 1^{er} oct à 20h30

Le livre des solutions
DI 1^{er} oct. à 17h
MA 10, VE 13 oct. à 20h30

Interdit aux chiens et aux Italiens
MA 3 oct. à 20h30, DI 8 oct. à 17h

Mystère à Venise
ME 4, VE 6, SA 14 & DI 15 oct.
à 20h30

Prochainement

Les as de la jungle 2
Un métier sérieux
Spider-Man:
Across the Spider-Verse
www.cine2520.ch

LA TÈNE

Club du jeudi: les aîné-e-s apprécient déjà



Un exemple des jeux proposés... et si vous amenez le vôtre ?

Le club du jeudi a déjà pris son rythme de croisière. Les 4 jeudis de septembre ont eu un certain succès qui ne demande qu'à être confirmé.

Pour octobre les organisatrices ont préparé un menu de choix dont voici le programme: Pour Roselyne Grandin, responsable de l'après-midi «jeux», il y avait une «chouette ambiance» le mois passé. Les intéressés seront les bienvenus, le jeudi 5 octobre, pour découvrir (ou redécouvrir) des jeux de maintenant ou d'antan.

Le club du jeudi du 12 octobre accueillera Raymond Geiser qui reviendra en images sur son périple qui l'a vu relier, à pied, le lac Léman et la Méditerranée. Celles et ceux qui aiment la nature, l'aventure ne seront pas déçu-e-s d'écouter le récit de cet habitant de la Tène. «Hiver nomade» sera au programme du Ciné-seniors du 19 octobre. C'est l'histoire de Carole et Pascal lors de leur longue transhumance hivernale, en plein cœur de la Suisse Romande. Ils ont quatre mois pour parcourir des centaines de kilomètres, avec pour seul

abri une bâche et des peaux de bêtes. Bravant les intempéries, ils doivent s'occuper de leurs huit cents moutons. Ils le savent bien: berger n'est pas un métier facile, mais les hivers nomades sentent bon la liberté.

Et le 26 octobre, vous pourrez recevoir toutes les réponses aux questions que vous vous posez au sujet de l'informatique de tous les jours.

Si vous êtes tentés par une ou plusieurs de ces propositions, rendez-vous le jeudi dès 14h00 à l'Espace Perrier.

DJ

LE LANDERON

Joli appartement traversant de 3 ½ pièces d'env. 70 m² avec balcon au 2^e et dernier étage d'une petite PPE (sans ascenseur).
399'000.–

Tél. 078 778 40 46



Philippe Bauer
au Conseil des Etats

Il est urgent de **stabiliser**
le financement
des **retraites**
afin de ne pas
porter préjudice aux
générations futures.



Pascale Leutwiler
au Conseil des Etats



Le 22 octobre
#votonsPLR

PLR

Les Libéraux-Radicaux
Neuchâtelois



HAUTERIVE

Mise en conformité de réglementations communales

Réuni lundi 25 septembre 2023 à 19h au Bâtiment des Services publics (BSP), le Conseil général d'Hauterive a approuvé l'actualisation dans sa réglementation communale du coefficient de l'impôt direct dû par les personnes physiques (IPP), fixé à 70%, conformément au taux en vigueur depuis 2018. Le législatif a aussi approuvé les nouvelles réglementations encadrant les taxes d'équipement et les fonds communaux.

La régularisation du coefficient de l'IPP était demandée par le Département des finances et de la santé (DFS). Diverses bascules d'impôts étaient en effet intervenues entre 2005 et 2018 pour un transfert total de 25 points des communes vers l'Etat, lequel a vu le coefficient d'IPP cantonal passer de 100 à 125 durant cette période. Bien que sans effet pour les contribuables, ces bascules avaient néanmoins modifié le coefficient communal d'IPP, sans que la réglementation ne soit adaptée. La demande de l'exécutif a été suivie à l'unanimité des 26 membres présentes du Conseil général.

Taxes d'équipement et fonds communaux

Conformément à la loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC) et de son règlement général d'exécution, Hauterive (de même que toutes les communes, l'objectif de la loi étant d'uniformiser leurs pratiques) devait se doter d'une réglementation complète d'attribution et de prélèvement aux fonds inscrits au bilan, ainsi que de comptabilisation des recettes de taxes d'équipement. Le Conseil communal a ainsi soumis à l'approbation du législatif une série d'arrêtés et règlements en ce sens, qui ont tous été acceptés à l'unanimité. S'agissant des taxes d'équipement, celles-ci sont maintenant considérées comme un revenu d'exploitation calculé selon une clé de répartition définie (routes communales 50%, approvisionnement en eau 20% et traitement des eaux usées 30%).

Révision du règlement du Syndicat de la Châtellenie

Au cours de cette séance, le législatif a également adopté la révision du règlement général du Syndicat intercommunal pour l'assainissement des eaux de la Châtellenie. Cette révision s'imposait par l'évolution générale des pratiques dans le fonctionnement et du but du Syndicat (avec notamment l'ajout de l'exploitation de la déchetterie intercommunale), lequel, pour rappel, sera rejoint par les communes bernoises de Ins et Müntschemier à partir du 1^{er} janvier 2024. A noter à ce sujet que le nouveau système de traitement par lit fluidisé de la STEP de Marin améliore significativement la qualité de l'eau rejetée après épuration, et cela même en cas d'augmentation du volume à traiter (les projections font état de 23'300 habitants raccordés en 2035, contre 16'900 en 2022).

Point sur la fusion

« Rien n'est fait », tel est en substance le message adressé par le Conseil communal Rocco Mauri. Au nom du Comité de pilotage, celui-ci a souligné qu'il revenait désormais à chacune et chacun de se mobiliser dans la campagne de promotion de Laténa, afin que le vote du 26 novembre

marque le tournant historique tant attendu par les autorités des communes concernées. Des réunions publiques sont prévues en octobre à Saint-Blaise et Hauterive, puis début novembre à Enges et Marin. Par ailleurs, des articles continueront de paraître chaque semaine dans le Bulcom et le site internet www.latena-oui.ch est à disposition pour tout complément d'information.

Centre scolaire: contours arrondis pour le bâtiment B

Lors des informations du Conseil communal, Thomas Zeller a annoncé que, selon les dernières études du bureau d'architecte, le bâtiment B du centre scolaire (qui accueillera les activités créatrices et une salle polyvalente) devrait prendre la forme d'une banane pour mieux s'intégrer dans l'espace disponible vis-à-vis du voisinage de la Croix-d'Or. Cela ne change ni la configuration des salles, ni le budget, ni les délais de construction. Comme déjà annoncé, le toit de ce bâtiment d'un seul niveau sera végétalisé. Des activités pédagogiques y seront peut-être proposées, sous la surveillance des enseignantes. Le Conseiller communal a ajouté qu'une présentation publique du projet se tiendra le mercredi 25 octobre à 19h30 au BSP. Evoquant pour sa part le toit du centre sportif, Martine Steiger Burgos a informé que l'installation actuelle sera remplacée par des panneaux photovoltaïques en fin d'année et que les monoblocs de ventilation devront être changés (une demande de crédit en ce sens sera prochainement adressée au Conseil général).

Questions et interpellations

A l'initiative de plusieurs membres du Conseil général, l'exécutif a pu apporter divers éclairages, notamment sur les points suivants:

Circulation: le Conseil communal ne connaît pas encore les conclusions de la police cantonale concernant les effets de la mise en circulation en sens unique de la rue des Chasses-Peines depuis le mois de juillet. Par ailleurs, au chemin de la Marnière (limité à 30km/h), l'exécutif étudie ce qu'il est encore possible de mettre en place pour forcer les automobilistes à ralentir.

Vaisselle communale réutilisable: la Commune d'Hauterive ne dispose pas d'une vaisselle pouvant être utilisées lors de manifestations publiques. Celles-ci sont insuffisantes pour rendre cet investissement intéressant et il est possible qu'une telle acquisition se fasse prochainement aux couleurs de Laténa. Martine Steiger Burgos a toutefois rappelé que seules les manifestations nécessitant une autorisation cantonale (SCAV) étaient concernées par l'interdiction d'utiliser de la vaisselle jetable (pas le cas des fêtes scolaires, par exemple).

Animation le soir en été: sur une proposition du groupe socialiste, l'exécutif va étudier la possibilité d'étendre les horaires d'ouverture de la buvette au-delà de 19h.

Nominations

Cette séance a également vu la nomination de quatre membres suppléants (un par parti) à la Commission des bâtiments scolaires. Il s'agit de Thierry Laederach (PLR), David Wintgens (PS), Michèle Gillard (les Verts) et Laurent Ramsbacher (Vert'Libéraux). BR



VOILLAT SA
Jardiniers - Paysagistes

Création et entretien de jardin Plants de fleurs et de légumes

Les Flochets T. 032 751 26 66 info@voillatsa.ch
2525 Le Landeron F. 032 751 29 79 voillatsa.ch



CORNAUX

Séance extraordinaire du Conseil Général du 25 septembre 2023

Les deux objets principaux de la séance, à savoir l'arrêté relatif à l'adoption du règlement général du 14 juin 2023 du Syndicat intercommunal de la Châtellenie de Thielle et environ ainsi que la demande de crédit d'investissement de CHF 55'000.00 pour l'établissement d'un Plan Général d'Approvisionnement en eau potable (PGA) ont été acceptés. En revanche, une fois encore, les sièges vacants à la commission de la SLC, au CESC ainsi qu'au CAP, ne seront toujours pas repourvus. Quant au rapport relatif au devenir du bassin de compensation du Maley sis sur le bien-fonds 3693 du cadastre de Saint-Blaise et propriété de la Commune de Cornaux, il est renvoyé à l'exécutif afin d'être complété.

Nomination d'un membre à la Commission Sports-Loisirs-Culture (SLC), siège vacant

Aucun membre du Conseil Général n'a souhaité s'exprimer à ce sujet; le siège restera inoccupé.

Nomination de 3 membres au Conseil d'Evènements Scolaires (CESC), sièges vacants

Yves Rollier, au nom du PS, a déploré le fait qu'aucune information complémentaire n'avait été donnée quant au fonctionnement actuel du CESC et que dès lors le PS ne proposerait aucun candidat pour les sièges à repourvoir. Cédric Divernois, PLR, a informé l'assemblée que le CESC fonctionnait bien et que depuis qu'il avait repris la présidence en octobre dernier, il n'avait constaté aucun dysfonctionnement, que l'ambiance était sereine et qu'il était très fier de ce que le groupe avait accompli, grâce notamment à la collaboration avec les familles, parents, élèves et enseignants. Suzanne Staub, PS, a souligné qu'elle était contente de savoir que le CESC fonctionnait bien et a remercié le CESC pour son investissement, néanmoins, elle aurait souhaité des précisions sur ce qui avaient été mis en place dans le groupe pour que justement ce dernier fonctionne bien. Cédric Divernois a déploré cette situation et a rappelé qu'en persistant dans ce sens, on ne trouverait personne pour rejoindre le CESC. En outre, Isabelle Weber, présidente du Conseil Communal, a rappelé que les comptes 2022 avaient été vérifiés par l'administrateur communal et qu'ils étaient correctement tenus. Enfin, Cédric Baudet, PLR, a proposé que le Conseil Général aille de l'avant, avec des propositions concrètes pour le CESC, sans ranimer des rancœurs dans ce dossier. A l'issue de cette discussion, les sièges demeurent vacants.

Nomination d'un (e) délégué (e) au Centre Le CAP, siège vacant

Aucun membre du Conseil Général n'a souhaité s'exprimer à ce sujet; le siège restera inoccupé.

Arrêté relatif à l'adoption du règlement général du 14 juin 2023 du Syndicat intercommunal de la Châtellenie de Thielle et environ

L'arrêté présenté au Conseil Général a été adopté à la majorité. Néanmoins, Alexis Messerli, PS, a évoqué le fait que c'était l'occasion de se pencher sur les coûts facturés par le syndicat de la Châtellenie, à la commune de Cornaux. D'après ses recherches, il apparaît qu'à Cornaux, la taxe d'épuration revient à CHF 3.80 par m³. Alors qu'elle n'est que de CHF 1.60 par m³ pour la commune de Marin, ou encore de CHF 2.60 par m³ au Landeron et CHF 3.60 par m³ à Saint-Blaise. Sur la base de ces chiffres, il a enjoint le Conseil Communal à convoquer la commission financière afin qu'elle se penche sur la tarification dans le but d'éclaircir ces coûts. Jean-Maurice Cantin, membre du Conseil Communal a confirmé qu'effectivement la clef de répartition était complexe et qu'il allait recevoir la commission financière à ce sujet. Cédric Baudet, PLR, s'est dit surpris de ces différences de tarification et a confirmé son soutien au PS dans ce dossier.

Demande de crédit d'investissement de CHF 55'000.00 pour l'établissement d'un Plan Général d'Approvisionnement en eau potable (PGA)

La demande de crédit est soutenue par tous les partis et commissions. La demande est donc acceptée à l'unanimité, chacun ayant conscience de l'importance de cette ressource essentielle qu'est l'eau.

Rapport relatif au devenir du bassin de compensation du Maley sis sur le bien-fonds 3693 du cadastre de Saint-Blaise et propriété de la Commune de Cornaux

Jean-Luc Decrevel, au nom de la SITP, a relevé que le rapport suivait fidèlement les orientations déjà prises de la communauté des eaux neuchâtelaises. Même si la valeur fiscale du bien-fonds est faible, la commission estime qu'il est nécessaire que la commune procède à une évaluation en toute indépendance. La cessation du réservoir proposé par la SEN à un agriculteur doit faire l'objet d'une consultation pour soumettre ce

projet à d'autres exploitants potentiellement intéressés ou de l'inclure dans l'étude du PGA. La commission SITP souhaite donc reporter la présentation de ce rapport afin qu'il soit complété et présenté lors d'une prochaine séance. La commission financière, par la voix d'Alexis Messerli, a demandé au Conseil Communal des éclaircissements sur certains points, avant de prendre une décision définitive. Le PLR, par la voix de Cédric Baudet, a souhaité également des éclaircissements au sujet de ce dossier. Après votation, le dossier est donc renvoyé au Conseil Communal par le Conseil Général.

Motions et propositions

Maddalena Perrenoud, PS, a relayé une demande de la population concernant le manque de boîtes aux lettres dans la commune. Isabelle Weber lui a répondu que le Conseil Communal allait voir ce qu'il était possible de faire et prendra contact avec la Poste.

Communications du Conseil Communal

Jean-Maurice Cantin a informé l'assemblée que le lecteur de cartes fonctionnait enfin au bureau communal et que les habitants pouvaient désormais l'utiliser pour payer leurs divers achats à la Commune.

Interpellations et questions

La Commission du Feu, de la Salubrité et de la Sécurité publique (CFSS), représentée par Pierre Staub a relevé que de nombreux villageois s'inquiètent de la sécurité sur la route d'accès à la rue des Fontaines. Les véhicules descendent à vive allure depuis Frochoux et ne respectent guère les priorités de droite, par exemple. La CFSS demande s'il est possible de renforcer la sécurité de ladite route, au moyen d'un marquage au sol, de radars ou de radars pédagogiques. Cédric Baudet, PLR, confirme que son parti va dans le même sens et s'inquiète de la sécurité des habitants. Jean-Maurice Cantin a rappelé qu'en sortant des Martinettes, les véhicules n'étaient pas prioritaires, puisqu'ils passent par-dessus un trottoir. Enfin, Jean-Maurice Cantin a rappelé que la signalisation était imposée par l'Etat et que dans une zone 30 km/h il n'y a plus de passage pour piétons mais que le Conseil Communal allait réfléchir à ce qu'il était possible de faire pour améliorer la sécurité dans le village.

Cédric Divernois, PLR, a interpellé le Conseil Communal concernant le mobilier scolaire (tables, chaises, bancs) entassé dans une benne devant l'école qui semblait destiné à la déchetterie. Jean-Maurice Cantin a confirmé que malheureusement, il n'avait trouvé personne intéressé à reprendre gratuitement ce matériel, malgré de nombreuses recherches. De plus, l'enlèvement de ce matériel se révèle souvent bien trop coûteux pour l'étranger et les quelques associations intéressées avaient finalement renoncé.

Cédric Divernois, PLR, a sollicité le Conseil Communal au sujet du CAD et de leur communication laconique. En effet, l'eau chaude semble se fait attendre depuis plusieurs semaines. Jean-Maurice Cantin a confirmé que l'eau chaude était enfin en fonction et que la communication du groupe E laissait effectivement à désirer et qu'il allait reprendre le dossier. De plus, l'administrateur communal a confirmé qu'un chauffage provisoire avait été mis en place. Enfin, Cédric Baudet, PLR, s'interroge au sujet du respect du contrat par le Groupe E et des conditions initialement prévues pour le CAD

Jean-Luc Decrevel, PLR a souligné que les habitants manquaient d'informations concernant l'utilisation de leurs nouveaux compteurs électriques à distance. A cet effet, Maurice Cantin a précisé qu'il était possible de voir sa consommation d'électricité en temps réel sur la page my.groupe-e.ch, mais qu'encore une fois la communication du Groupe E était laconique.

IN



eli10
L'énergie littorale

**L'énergie solaire,
pourquoi pas chez vous ?**

www.eli10.ch
Rue du château 17

032 720 20 20
2022 Bevaix



LE LANDERON

Assemblée générale de l'Union des sociétés locales du Landeron (USLL)

Mercredi de la semaine dernière, les représentants des sociétés locales étaient réunis pour leur assemblée générale sous la houlette du comité de l'USLL.

Rapport de la présidente

Dans son rapport, Fabienne Spring présidente remercie les sociétés pour leurs activités et leur engagement animant régulièrement la vie villageoise de la commune tout en soulignant que la troupe ATRAC fête cette année ses quarante ans.

Comptes

Après avoir détaillé les postes des comptes, Claude Perrenoud, caissière relève que la perte de l'exercice de cette année est essentiellement due à l'achat de supports et de verres afin de répondre aux nouvelles réglementations relatives à l'utilisation de la vaisselle lors des fêtes et activités diverses. Après lecture du rapport des vérificateurs, les comptes sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

Admissions/démotions

Quatre sociétés locales ont cessé leurs activités.

Nomination statutaire

C'est par applaudissements que le comité, composé de Fabienne Spring, présidente - Marie-Christine Wattlelos, vice-présidente qui souhaite remettre son mandat en 2024 - Nicole Jakob, secrétaire, Isabelle Albano, et Véronique Boudin nouvelle venue, est reconduit dans ses fonctions. Claude Perrenoud, caissière est remerciée par une attention pour son engagement après vingt et un ans de présence au comité.

Verres réutilisables

La présidente souligne que les verres et les supports nouvellement acquis seront utilisés lors de l'animation villageoise des 13, 14 et 15 décembre 2023. Ils pourront également être achetés si cela est souhaité pour un montant de 5 francs et le support seul pour 2 francs.

Divers

Les sociétés ayant établi le calendrier de leurs activités pour 2024, la séance se termine autour du verre de l'amitié offert par la commune, agrémenté d'une petite agape préparée par l'USLL.

CP

LE LANDERON

3^e édition de la balade gourmande, édition spéciale bières artisanales et délices d'Allemagne



Organisée par le Conseil d'Événements Scolaires du Landeron (CESC) au profit des élèves de l'école primaire, cette 3^e édition de la balade gourmande, délicieusement houblonnée, est placée sous le thème de « l'Oktoberfest ».

Cette édition se veut différente des précédentes par la découverte de plats de l'Oktoberfest tout en dégustant des pépites de bières des brasseries artisanales régionales. Toutefois, pour les participants qui le souhaitent, des bouteilles de vin de la région et des verres seront à disposition à l'achat tout au long du parcours. Bien entendu, la balade est familiale et les enfants pourront profiter de sirops ou limonades artisanales.

Le parcours d'environ 8 km est tenu secret jusqu'au départ, mais il permettra de découvrir la cascade à l'Est du village, un endroit magnifique et peu connu. En fin de balade, un concept différent a été imaginé et un post-péritif sera proposé à la fin du parcours après le dessert pris au foyer du C2T

Le CESC invite donc la population à venir nombreux le **samedi 21 octobre** prochain pour déguster cette nouvelle balade gourmande qui promet d'être des plus festive.

Pour rappel, l'ensemble des bénéfices sera utilisé pour l'organisation des événements scolaires du Landeron, notamment, camp de ski, les sorties à ski, les devoirs surveillés, la fête de la jeunesse, etc.

Le comité d'organisation vous attend nombreux

Informations

Vous trouverez toutes les informations sur le site www.cesc.ch. Inscrivez-vous sans plus attendre via le lien suivant: <https://baladegourmande.cesc.ch>

CESC/CP

Peinture • Papiers peints
Rénovation de façades
Parquets flottants
Location déshumidificateurs

CHRISTIAN PARIS
 Chemin des Peupliers 4
 2074 Marin Epagnier
 Tél.: 032 753 61 26
 Mobile: 079 611 69 99
 e-mail: paris.peinture@net2000.ch

Havana
 snack bar

Les nouveaux propriétaires se réjouissent de vous accueillir

**Rue de la Gare 7b
 Le Landeron.**

**Venez découvrir nos spécialités
 Kebab, Tacos et bien plus...**

**Commande à l'emporter
 032 534 95 49**

Garage des Parcs Sàrl

Vente et réparations toutes marques
 Helder Fernandes
 Rue de la Rosière 2
 2000 Neuchâtel

032 725 29 79
www.garage-parcs.ch

RENAULT

Votre Agent RENAULT en ville de Neuchâtel

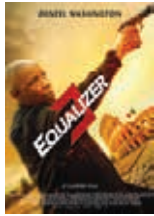
LA NEUVEVILLE

Au programme!

ciné 2520
Association du Cinéma de La Neuveville
www.cine2520.ch

Equalizer 3

Action d'Antoine Fuqua,
avec Denzel Washington, Dakota Fanning



Depuis qu'il a renoncé à sa vie d'assassin du gouvernement, Robert McCall peine à accepter les choses horribles qu'il a faites dans le passé et trouve du réconfort en servant la justice au nom des opprimés. Alors qu'il se sent comme chez lui dans le Sud de l'Italie, il découvre que les patrons du crime local tyrannisent ses nouveaux amis. Il ne la laissera pas faire.

SA 30 sept & DI 1^{er} octobre à 20h30
16 ans - 1h44 - USA - VF

Le livre des solutions

Comédie de Michel Gondry,
avec Pierre Niney, Blanche Gardin



Marc s'enfuit avec toute son équipe dans un petit village des Cévennes pour finir son film chez sa tante Denise. Sur place, sa créativité se manifeste par un million d'idées qui le plongent dans un drôle de chaos. Marc se lance alors dans l'écriture du "Livre des Solutions", un guide de conseils pratiques qui pourrait bien être la solution à tous ses problèmes...

DI 1^{er} oct. à 17h, MA 10, VE 13 oct. à 20h30
12 (16) ans - 1h42 - France - VF

Ciné-doc au Ciné2520

Le rendez-vous documentaire des cinémas, Ciné-doc, présentera son programme à La Neuveville, entre octobre 2023 et mars 2024. Six films (un par mois) seront projetés en présence d'un-e invité-e, pour ouvrir la discussion avec le public autour d'un sujet de société. Le premier documentaire de cette série à voir à La Neuveville sera le film d'animation d'Alain Ughetto : "Interdit aux chiens et aux Italiens". Le programme complet Ciné-doc se trouve sur notre site : cine2520.ch/cine-doc

Interdit aux chiens et aux Italiens



Luigi Ughetto et ses frères laissent derrière eux leur village d'Ughettera, la terre des Ughetto dans leur Piémont natal, pour aller découvrir "La Merica", ce pays fabuleux où les dollars poussent sur les arbres. En guise d'Amérique, c'est en Provence que Luigi posera son baluchon. Son histoire, c'est celle de centaines de milliers d'Italiens, qui ont quitté leur patrie pour s'établir en France, en Suisse, en Belgique et partout ailleurs.

Projection du mardi 3 octobre, en présence de Pierdomenico Bortone, co-auteur de la BD "Céleste, l'enfant du placard : la migration italienne en Suisse"

MA 3 oct. à 20h30, DI 8 oct. à 17h
6 (10) ans - France - 1h20 - VF

Pour les horaires définitifs ou les changements de dernière minute, consultez le programme sur www.cine2520.ch

CAFE THEATRE LA TOUR DE RIVE LA NEUVEVILLE
Café-Théâtre de la Tour de Rive
Mojo Blues Band
Vendredi 29 septembre 2023 à 20h30

Vendredi 29 septembre 2023 à 20h30 – Mojo Blues Band

Emmené par Erik Trauner, le Mojo Blues Band, enflamme les scènes internationales depuis 1977. Un savant mélange de blues, de Chicago blues et de rythm'n'blues venu tout droit de Vienne sous la forme d'un quintet magique... Impossible de ne pas taper du pied...

Les réservations pour ce concert marchent forts et il est donc prudent de réserver vos places via notre site internet www.latourderive.ch
Prochain spectacle: **Mercredi 4 octobre 2023 à 20h00** – Catch Impro – Warm-up

L'équipe de Suisse avec Noël Antonini et Carlos Henriquez peaufine sa préparation et invite l'équipe du Québec pour une folle soirée à la Tour de Rive.

Abonnements pour le Café-théâtre de la Tour de Rive

Soutenez et vibrez aux nombreux spectacles proposés en profitant d'un abonnement Parrains ou Entreprises () qui sont avantageux et valable pour 2 personnes durant toute la saison 2023-2024 (20 spectacles pour transmissible notre 20^{ème} anniversaire) et qui donnent priorité (selon les disponibilités) aux tables sur les estrades.

N'hésitez pas à nous contacter pour plus de détails sur les différents abonnements par mail finances@latourderive.ch ou par téléphone au 079 333 73 37

Le comité du CTR

contact@latourderive.ch
www.latourderive.ch

CAFE THEATRE LA TOUR DE RIVE LA NEUVEVILLE
Café-Théâtre de la Tour de Rive
Catch Impro - Warm-up
Mercredi 4 octobre 2023 à 20h00

CAFE THEATRE LA TOUR DE RIVE LA NEUVEVILLE
Abonnements avantageux de saison
valable pour 20 spectacles au prix de CHF 350.- Abo Parrains pour 2 personnes CHF 550.- Abo Entreprise / Société pour 2 personnes transmissible avec collation offerte
Renseignements au 079 333 73 37

**Mélissa Berger**
Peintre en bâtiment
Chemin du Ruau 14
2072 St-blaise
079 633 32 87
melissabpeinture@gmail.com



LE BULCOM ET LA BANQUE RAFFEISEN NEUCHÂTEL ET VALLÉES PROPOSENT DE VILLAGES EN VISAGES

PROPOS RECUEILLIS PAR ROBIN NYFELER



LE BULCOM PROPOSE UNE SÉRIE DE PORTRAITS DE PERSONNAGES QUI FONT LA VIE ORDINAIRE ET MAGNIFIQUE DE NOTRE BELLE RÉGION.

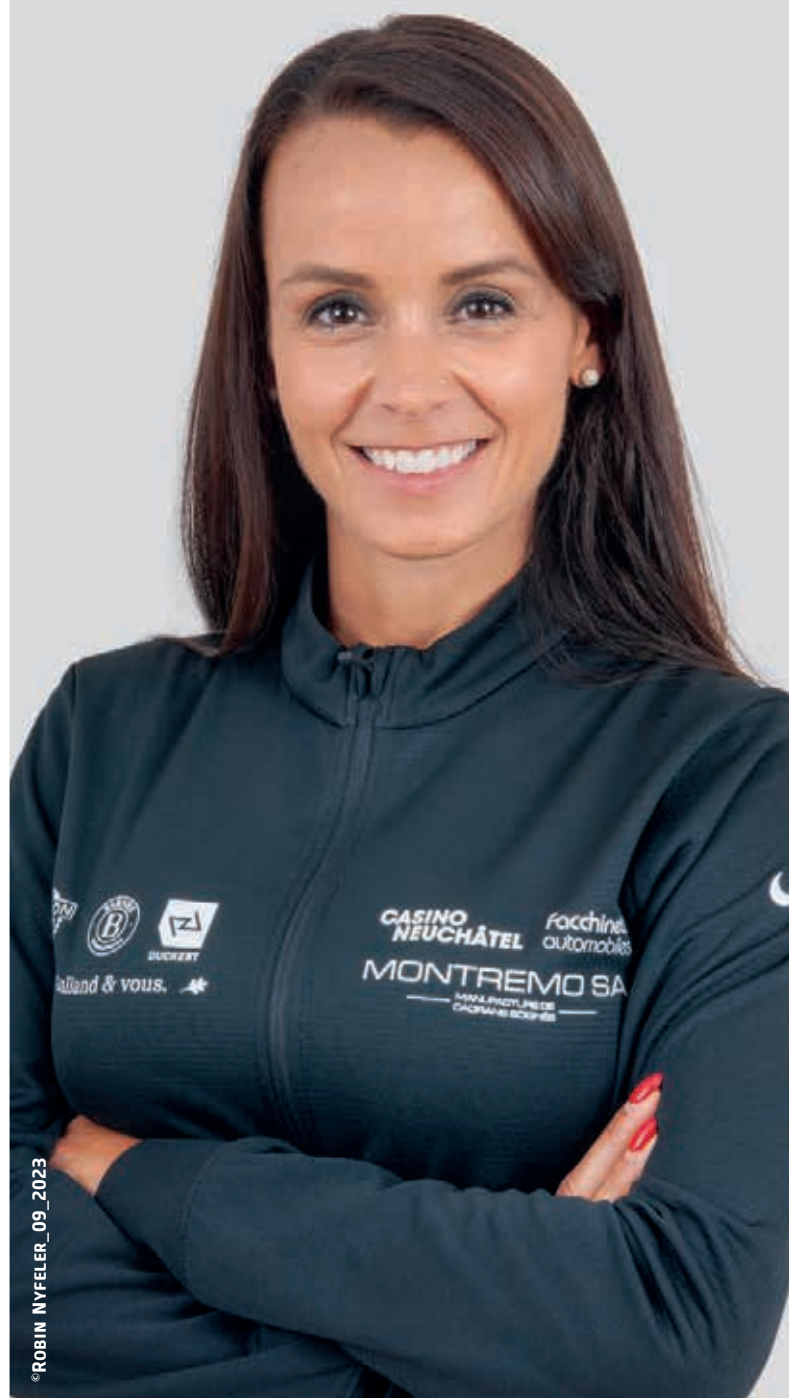
Au travers de courtes entrevues avec des êtres humains aux parcours variés et aux visions diverses voire divergentes, faisons mieux connaissance avec ceux qui forment notre communauté.

Au sein de cette rubrique, vous reconnaîtrez forcément l'une ou l'autre de ces braves personnes. Est-ce votre voisin, quelqu'un à qui vous adressez de temps à autres un bonjour, quelqu'un dont vous avez entendu parler? Nous pourrions parler de vous... Très bonne lecture.

LA RÉDACTION DU BULCOM

NATHALIE GEISER

NATHALIE GEISER
20 MARS 1987
NEUCHÂTEL



© ROBIN NYFELER_09_2023

NOS QUESTIONS À NATHALIE, EN BREF



1. EN DEUX ADJECTIFS, TES AMI-ES DISENT DE TOI QUE TU ES... ?

L'adjectif qui ressort souvent lorsque mes amis parlent de moi est «*persévérant*». Ils me voient aussi comme une pure épicurienne; il est vrai que j'adore manger et boire un bon verre de vin rouge.

2. SI TU NOUS INVITES CHEZ TOI, QUEL PLAT NOUS CUISINES-TU ?

Il y en a tellement! J'aime beaucoup la cuisine exotique donc on pourrait tout à fait être sur un Curry Masala ou alors plus simplement un tartare de bœuf avec du pain maison.

3. POUR TOI, QUEL EST LE PROGRAMME D'UN WEEK-END DE RÊVE ?

Sans hésiter, faire du sport le matin (running), un passage par la plage et le lac dans l'après-midi et un bon petit « resto » le soir.

4. SI TU ÉTAIS UN ANIMAL, LEQUEL SERAIS-TU ?

Je serais un oiseau; le fait de pouvoir se déplacer d'un point A à un point B à travers le ciel doit être juste magique! Je serais plus volontiers un aigle qu'un moineau!

5. TA DESTINATION PRÉFÉRÉE ?

Question difficile... J'adore la plongée sous-marine et les destinations ensoleillées. Mais j'aime aussi les sports d'hiver, le ski de randonnée, le skating; le choix est difficile sur la destination mais je choisirais la montagne. En été, pour le trail, le vélo et la marche, et en hiver pour les sports précités.

6. CE QUI T'AGACE AU PLUS HAUT POINT ?

L'hypocrisie et les gens lunatiques. J'en connais et j'ai beaucoup de peine avec ça. L'injustice m'insupporte également tout comme le gaspillage; je prends l'exemple de l'hôtel dans lequel j'ai séjourné durant mes vacances; certains se servaient en abondance et laissaient, au final, leur assiette presque pleine...

7. A L'INVERSE, CE QUI TE RAVIT ?

Le bonheur d'autrui. Lorsque de belles choses arrivent aux gens que j'aime, cela me rend vraiment très heureuse.

Dites à Marty Mac Fly que c'est une mauviette et il démarre au quart de tour; donnez un défi sportif à Nathalie Geiser, elle s'y lance tout aussi vite! D'un point de vue professionnel, elle est l'assistante personnelle du Conseiller d'Etat Laurent Favre; dans sa vie privée, elle court, roule, mange et rit beaucoup! Suivons ensemble le parcours de cette athlète régionale hors normes.

RAIFFEISEN

À LORDEL

LA FEMME QUI « COURT » DANS LE BONHEUR

AVANT LA COURSE À PIED

«—Ma maman s'occupe d'enfants autistes dans le cadre des Perce-Neige et mon papa est agriculteur à Lordel. Tous deux approchent de la retraite et mes frères seront bientôt prêts à reprendre l'exploitation de notre domaine. C'est dans cet environnement de pleine nature que nous nous épanouissons, ma sœur, mes deux frères et moi dans notre enfance. Je quitte la maison à dix-neuf ans. Peu avant, je termine un apprentissage d'employée de commerce, en maturité, dans une étude d'avocats et rejoins ensuite le Service des Automobiles. Je suis indépendante financièrement, mon collègue Raphaël Brusa (Nb. Ancien hockeyeur professionnel | Genève Servette, HCC, Langenthal) devient l'homme avec qui j'ai envie de partager ma vie, et ensemble, nous nous lançons dans le grand bain de la vie! On s'installe à Serrières tout d'abord puis déménageons à Cressier et nous sommes aujourd'hui à Neuchâtel. Cela fait désormais dix-huit ans que nous vivons ensemble.

Pour la petite histoire, Raphaël n'aimait pas les sports d'endurance avant de me connaître. Par la force des choses, il s'y est mis et est vite devenu « accro ». Depuis que nous sommes ensemble, il a bien perdu

quinze kilos!»

DE LA GYM AU RUNNING

Nathalie est une athlète depuis son plus jeune âge; elle excelle dans la gymnastique aux agrès, discipline qu'elle exerce de six à dix-huit ans avec sa sœur au CENA (Nb. Centre entraînement neuchâtelois agrès) d'Hauterive. Les deux jeunes femmes s'entraînent quatre fois par semaine et se rendent régulièrement sur des compétitions dans la Suisse entière, véhiculées par maman qui se prête volontiers au jeu.

L'aventure s'arrête lorsque le CENA ferme ses portes. Nathalie tente de poursuivre ses entraînements à Colombier durant quelques temps mais elle ne se sent plus chez elle, comme elle l'était à Hauterive. Elle passe à autre chose.

Autre chose, ce sera le fitness en général et le spinning. Un jour, alors qu'elle parle « sport » avec son papa, ce dernier, au demeurant très sportif et ancien joueur de l'équipe de Suisse de football, la met au défi de courir dix kilomètres en moins d'une heure. Elle prend la chose très au sérieux et s'entraîne pour ce paternel défi. Elle est prête, elle se lance et parvient un peu en-dessous de l'heure. L'événement a lieu en 2011, peu avant

le BCN Tour et, forte de sa victoire sur elle-même, Nathalie décide de prendre part à une ou deux étapes. «—Ouais, et bien j'ai bien morflé!» relate-t-elle en riant. Elle aime cependant l'ambiance de course et le fait d'y rencontrer bon nombre d'amis-es.

En 2017, dans le village des sponsors du BCN Tour, Nathalie s'intéresse à une action mise sur pied par Marti-Sports qui propose un entraînement spécifique pour le semi-marathon de Lucerne. Le semi-marathon (21km), elle connaît bien désormais, s'étant elle-même « challengée » en 2014 sur cette distance qu'elle souhaitait parcourir en moins de deux heures. Depuis, elle ne s'est plus jamais arrêtée de courir.

L'entraînement spécifique est une révélation! Elle apprend les intervalles, à modifier ses allures, à construire un plan d'entraînement. Sa progression est fulgurante et elle se sent motivée comme jamais. Pour préparer idéalement une course, Nathalie se fixe désormais un rétroplanning de douze semaines et découpe son programme en trois cycles; dans le premier, elle travaille en priorité sur la vitesse (sur l'anneau d'athlétisme | 200m et 400m) à raison de

trois entraînements par semaine (1x intense (vitesse), 1x en aérobie (endurance fondamentale) et 1x longue distance) et la force (fitness); dans le second, elle se concentre sur les allures selon ses objectifs de temps au kilomètre; la troisième phase est l'affûtage qui est utile à la récupération afin d'arriver en forme le jour de la course, tout en gardant quelques séances d'intensité pour ne pas que le corps s'endorme.

COACHING GAGNANT!

«—En 2018 et 2019, je demande à Sébastien Droz du Team Marti-Sports de me coacher. Il accepte et m'apprend toutes les ficelles de la course à pied; je lui dois une part gargantuesque de ma progression.

On fait une très belle préparation pour le BCN Tour 2019 et à quelques jours de la première étape, je n'ai plus de jus. Je n'avais en fait plus de fer dans le sang et ai dû me faire perfuser. Les trois premières étapes sont compliquées, je sens un mieux dans la 4^e et gagne la dernière dans ma catégorie.

Après cela, j'enchaîne les belles performances. En 2021 je gagne l'ULTRAKS de Zermatt après avoir un peu souffert de l'estomac sur Sierre-Zinal quelques semaines auparavant; je gagne les Trails du Grammont et de Charmey et finis 3^e du Swiss Canyon Trail.

En 2022, je gagne le BCN Tour, clôture Sierre-Zinal en moins de trois heures trente (grâce à mon frère qui a fait le lièvre depuis Chandolin) et je termine l'année par le marathon d'Amsterdam sous les trois heures (2h58).

En 2023, elle doit suspendre sa carrière en raison d'une fracture de fatigue mais se projette déjà sur des courses de Trail à l'avenir en commençant si tout va bien par le Trail des sept Lieues à La Neuveville le 28 novembre prochain.» ■

RAIFFEISEN

S'entraîner selon un plan

Prévoir avec un plan

Quel que soit votre but.

Avec les solutions de prévoyance adaptées, nous ouvrons la voie vers plus d'indépendance financière à la retraite.

raiffeisen.ch/prevoir-maintenant

Prévoir dès maintenant



MARIN



Matchs du FC Marin-Sports

Vendredi 29.09.2023

20h15 FC Le Landeron I - FC Marin-Sports II, 3^{ème} ligue, groupe 2

Samedi 30.09.2023

10h00 Tournoi E - F - G / BRACK.CH Play more football

13h30 Team 3L III - FC Marin-Sports II - Juniors D, groupe 6

14h00 FC Marin-Sports I - FC Colombier - Juniors C, groupe 1

15h00 Team DS Chaux-de-Fonds (Deportivo) - FC Marin-Sports II Juniors C, groupe 3

18h00 FC Hauterive I - FC Marin-Sports I - 2^{ème} ligue, groupe 1

20h00 FC St-Blaise - FC Marin-Sports - Juniors A, groupe 1

Mardi 03.10.2023

20h15 FC Marin-Sports II (3^{ème} ligue) - FC Le Parc I (2^{ème} ligue) coupe neuchâteloise, 1/8 de finale

CORNAUX



Matchs du FC Cornaux

Mardi 26.09.2023

20h15 FC Béroche-Gorgier III - FC Cornaux (5^e) coupe neuchâteloise (5^e ligue) - Tour préliminaire Bord du Lac St Aubin - A, St Aubin

Samedi 30.09.2023

10h00 Tournoi Juniors FF12/ BRACK.CH play more football

FC Cornaux - Tournoi BRACK.CH - Terrain de sports / B

12h00 Team Béroche-Bevaix II-FC Cornaux championnat Juniores féminines FF-15 - tour automne Groupe 1 - En Seraize - B, Gorgier

20h30 FC Cornaux-FC Béroche-Gorgier III championnat 5^e ligue - Groupe 1 Terrain de sports - A, Cornaux

Dimanche 01.10.2023

11h00 FC Cortaillod-FC Cornaux - championnat Féminine 4^{ème} ligue Centre Sportif La Rive - A, Cortaillod

CRESSIER



Matchs du FC Cressier-Sports

Samedi 30 septembre 2023:

14h00 Cressier Sport 2019 VS GrpM Etoile-Parc (Championnat FF15)

10h00 Matchs Juniors E - Centre Sportif de la Charrière, Chaux de Fonds

10h00 Matchs FF12 - Terrain de Cornaux

HAUTERIVE



Matchs du FC Hauterive

Vendredi 29.09.23

19h30 FC Hauterive II - FC Val de Ruz III (4^{ème} ligue)

Samedi 30.09.23

09h30 ASI Audax-Friul I - FC Hauterive I (Juniors D)

10h30 FC Hauterive II - GrpM Etoile-Sporting Noir (Juniors D)

13h00 FC Hauterive - Team Béroche-Bevaix I (Juniors féminines FF15)

15h00 FC Hauterive - FC Val de Ruz I (Juniors B)

16h00 Team Béroche-Bevaix (Béroche) - FC Hauterive (Juniors A)

18h00 FC Hauterive I - FC Marin Sports I (2^{ème} ligue)

SAINT-BLAISE



Résultats du FC Saint-Blaise

Judi 21.09.2023

2:0 1^{ère} Equipe - FC Le Parc - championnat

Samedi 23.09.2023

6:1 Juniors C - FC Les Bois - championnat

4:2 Grpm VDT (Fleurier) - Juniores FF-15 - championnat

LIGNIÈRES



Matchs du FC Lignières

Samedi 30.09.2023

10h00 Tournoi Juniors E - Centre Sportif, Lignières

13h30 Team DS Chaux-de-Fonds (Deportivo) I - Team 3L II championnat Juniors D

Terrain du Patinage, La Chaux-de-Fonds

13h30 Team 3L III - FC Marin-Sports II championnat Juniors D - Le Jorat, Lamboing

14h00 Team Béroche-Bevaix (Bevaix) - Team 3L championnat Juniors B - Les Murdines, Bevaix

15h00 ASI Audax-Friul - Team 3L

championnat Juniors A - Pierre-à-Bot, Neuchâtel

15h30 Team 3L - FC Boudry championnat Juniors C - Le Jorat, Lamboing

17:30 FC La Sagne II - FC Lignières II championnat 5^e ligue - Terrain « Les Gouttes », La Sagne

Mercredi 04.10.2023

20h00 Team 3L - Team Béroche-Bevaix (Béroche)

championnat Juniors A - Stade de St-Joux, La Neuveville

SAINT-BLAISE



Matchs du FC Saint-Blaise

Samedi 30.09.2023

10h00 Juniores FF-15 - ASI Audax-Friul - championnat

13h30 Team Olympic (Kosova) - Juniors C - championnat

17h30 FC Bôle - 1^{ère} Equipe - championnat

20h00 Juniors A - FC Marin-Sports - championnat

Dimanche 1^{er} octobre

15h30 FC Espagnol NE - 2^{ème} Equipe - championnat

Mercredi 4 octobre

20h15 FC Boudry - 1^{ère} équipe - coupe

MARIN

Début de saison en fanfare pour les U-16 CSJC 1 du Marin Basket Club (MBC)!



Photo: Ling Imer

La saison ne pouvait pas mieux démarrer pour les U-16 CSJC 1 du MBC. Le travail préparatoire a assurément payé. Pratiquement un mois jour pour jour après la reprise, le premier match officiel se tenait à domicile, à la CSUM.

Le capitaine Aloïs Ducraux et ses copains étaient prêts à présenter du beau basket et à se faire plaisir. Les trois systèmes défensifs et

les quatre systèmes offensifs avaient été bien répétés et pouvaient être éprouvés sur le terrain. Les parents et amis étaient présents en nombre pour encourager les maîtres de céans. C'était le premier match sous les couleurs du Marin Basket pour Kylian Nguyen (#13), Glodi Basle (#15) et Pedro Araujo (#5). Les 3 big men se réjouissaient de porter le chandail marinois pour la première fois. Luca Leuenberger (#8), le top scorer des U-14 de la saison 2022-23, Quentin Racine (#11) et Nathan Maulini (#10) allaient vivre leur premier match en catégorie U-16. Les anciens U-16 de la saison 2022-23, Loïs Tramaux (#79), Naïan Amez-Droz (#30), Romain Bartl (#24), Aloïs Ducraux (#12) et Maël Losey (#4) avaient la mission de montrer la voie aux nouveaux.

Le match démarrait à 12h pile avec une température idéale d'une vingtaine de degrés. L'entre deux était gagné par Loïs et permettait à Aloïs d'aller marquer le premier panier du match, ça partait très bien! Le troisième «i», Naïan, menait le jeu et plaçait les systèmes qui permettaient de trouver de belles ouvertures dans la défense de Greenfox. Les visiteurs ne se laissaient pas distancer et revenaient à la marque avec un magnifique engagement sur tous les ballons. Les numéros #11 Lorenzo Costa Lamas et #13 Arthur Zacharia nous menaient la vie dure et trouvaient des ouvertures dans notre raquette. Les joueurs de Gland, qui faisait le déplacement à 8 seulement, commettaient toutefois beaucoup de fautes ce qui donnaient l'opportunité aux marinois de tirer de nombreux lancers franc, 8 durant le premier quart-temps dont 6 réussis. Fin du premier quart: 18 à 14 pour le MBC.

Le deuxième quart démarrait sur un faux rythme et c'est cette fois les marinois qui commettaient de nombreuses fautes en défendant trop avec les mains et pas assez avec le corps. Kylian, qui vivait son premier match officiel était même sanctionné de sa troisième faute à la 13^{ème} minute déjà. La défense des lions du MBC prenait l'eau et Greenfox revenait dangereusement à la marque. Le soussigné a alors pris conscience qu'à force de faire des changements il n'y avait plus d'anciens sur le terrain....erreur de coaching, ça arrive...très rapidement corrigée avec un changement complet de l'équipe. Les plus expérimentés, de retour sur le parquet bleu de la CSUM, appuyaient sur la champignon et creusaient l'écart en mettant encore un coup d'assommoir aux visiteurs avec un tir réussi par Naïan au buzzer (à la dernière seconde de la première mi-temps). Le deuxième quart était gagné 24 à 15.

Avec 13 points d'avance à l'entame de la troisième période, les marinois disposaient d'une bonne avance mais ne pouvaient pas encore crier victoire. Il fallait faire tourner le ballon, défendre sérieusement et rester très concentré. Luca piqua de bons ballons, Kylian lança de belles contre-attaques et Romain rentrait de magnifiques shoots dont il a le secret. Marin prenait le large avec 20 points d'avance à la fin du troisième quart: 20 à 13.

Le coach pouvait faire tourner son effectif et tester quelques combinaisons au quatrième quart. Loïs faisait parler sa classe sous le panier, Quentin son adresse chirurgicale au shoot, Glodi son dynamisme et sa précision dans la raquette, Kylian toute sa puissance et sa précision prêt du cercle, Nathan sa vitesse et sa qualité de finition, Maël son dynamisme et son intelligence de jeu en pénétration, Luca son explosivité et son abnégation et Pedro – qui est un extraterrestre au rebond – rentrait de belles claquettes. Quatrième quart: 24 à 14 pour le MBC.

Au coup de sifflet final, les jeunes lions du MBC pouvaient afficher un large sourire. Le job était fait et bien fait, en outre, tous les joueurs avaient marqué. A l'heure du bilan, il y a évidemment plein de petites choses à corriger en prévision du prochain match qualificatif à Lausanne contre Pully Foxes mais la base est trop solide. Nos jeunes peuvent réaliser de magnifiques choses et la saison s'annonce ainsi passionnante!

Merci aux parents et aux joueurs qui ont réalisé de succulentes pâtisseries qui ont permis d'obtenir un résultat de CHF 250.- à la caisse!

Ont joué: les joueurs cités dans l'article

Absents: Elia Invernizzi (aux USA jusqu'en février 2024) et Yannis Harfi (blessé)

Arbitres: Grassi Pirrone A. et Baheri A.

Coach: Jérôme Amez-Droz

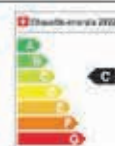
New Kia Sportage

dès CHF 31 650.-

Garage - Carrosserie Storrer Sàrl
Grand pont 2 | 2087 | Cornaux
+41 32 757 15 56 | info@storrerautomobiles.ch

Storrer Automobiles
La qualité avant tout!

Modèle illustré: New Kia Sportage GT-Line 1.6 T-GDi HCV 4x4 aut., CHF 51 950.-*, peinture métallisée CHF 790.- (TVA incl.), 6,8 l/100 km, 149 g CO₂/km*, catégorie de rendement énergétique C.
New Kia Sportage 1.6 T-GDi man, CHF 31 650.-, 6,8 l/100 km, 154 g CO₂/km*, catégorie de rendement énergétique D.
Offre valable jusqu'au 30.04.2022 ou dans la limite des stocks disponibles. * Moyenne de tous les véhicules neufs vendus en Suisse: 149 g CO₂/km selon le nouveau cycle d'essai WLTP.





ENTRE-DEUX-LACS

Présentation de notre stagiaire pasteur



Je m'appelle Ylan Blanchoud et j'aurai 17 ans dans moins de 10 jours. Je suis maintenant en stage d'observation, avec un accent sur la jeunesse, dans la paroisse de l'Entre-deux-Lacs depuis le 21 août et jusqu'au 7 janvier.

Avant de m'engager dans ce projet, j'ai effectué ma scolarité dans le centre du Bas-Lac pour continuer au Lycée Jean-Piaget avec option art visuel. Depuis juin dernier, ma maturité gymnasiale est dans la poche.

Dans les deux années qui suivent, j'espère entrer à la haute école de théologie (HET) à St-Légier.

Depuis petit je fréquente le culte les dimanches. D'abord les cultes de l'enfance et depuis quelques années les cultes pour les adultes. Je suis le troisième d'une famille de quatre enfants et nous avons tous suivi le même parcours: culte de l'enfance, catéchisme, baptême et participation au groupe de jeunes. Mais mon baptême n'était pas gagné d'avance! Après celui de mon frère aîné, je m'étais convaincu de ne jamais le faire, j'avais alors 12 ans. Par la suite, j'ai pu vivre pas mal d'expériences très fortes et des révélations durant mon année de KT (2022-2023). Ce que j'ai vécu m'a convaincu de me faire baptiser le 21 août 2023. Me voilà, une année après mon baptême, en stage pastoral!

Le fait de grandir à St-Blaise a développé un grand attachement à la région. J'y ai créé mon cercle d'amis, mes souvenirs tant sportifs que humains, et simplement ma vie. Je suis actuellement en junior A au FC St-Blaise, je fais un petit peu de rugby et également du piano.

Ce stage me permet de clarifier ma vocation au ministère tout en développant de l'expérience professionnelle. Il m'offre également l'opportunité d'approfondir les relations avec les personnes qui composent la Paroisse.

J'espère avoir le plaisir de vous croiser dans les différents villages au cours de ce stage, afin d'échanger quelques mots et de faire plus ample connaissance!

Ylan Blanchoud

SAINT-BLAISE

Poutzday 2023

Les 128 élèves des classes de la 3^e année à la 6^e année des Collèges de Vigner à Saint-Blaise ont participé vendredi 15 septembre au Poutzday 2023.

En étroite collaboration avec le Groupe Nature du village, les élèves, munis de gants et de sacs, ont parcouru les rives du lac pour y ramasser des déchets, dont une grande quantité de mégots de cigarettes.



Ils ont pu être sensibilisés à la thématique et à l'impact du «littering».



Un grand bravo à chacun-e pour leur engagement envers la Nature!

Eglise réformée évangélique

Le coin des jeunes

Groupe de jeunes (BUZZ)

Vendredi 29 septembre

19h30 BUZZ – chaque vendredi soir au foyer de St-Blaise (sauf programme spécial). Plus d'infos: Gaëtan Broquet, animateur de jeunesse, 079 949 04 80, gaetan.broquet@gmail.com

ENTRE-DEUX-LACS

Réservez d'ores et déjà les dates suivantes:

- **Samedi 21 octobre**, Fête de l'Automne à la salle Ta'tou à Cornaux
- **Vendredi 27 octobre, Souper ciné** au Centre paroissial de Cressier, avec le Film «Presque»
- **Dimanche 5 novembre**, culte cantonal à 10h à l'Espace Perrier de Marin

De plus amples informations suivront dans les prochaines éditions pour ces événements à venir!

Davantage d'infos sur le site www.entre2lacs.ch et flyers des activités dans les lieux de cultes.

Cultes Entre-deux-Lacs

Dimanche 1^{er} octobre

10h00 Culte au temple du Landeron.

10h00 Culte au temple de St-Blaise. Bee Happy (début au culte) et garderie au foyer. La Ruche – voir programme sur le site.

Pour les cultes à MONTMIRAIL, veuillez consulter le site internet www.montmirail.ch

SAINT-BLAISE-HAUTERIVE-MARIN

St-Blaise

Chaque lundi

Ora et Labora, moment de prière et de méditation pour débiter la semaine, de 7h15 à 8h à la chapelle (Grand-Rue 15), chaque lundi matin, excepté vacances et jours fériés.

CORNAUX-CRESSIER-THIELLE-WAVRE-ENGES

Cressier

Mardi 3 octobre

10h00 **Culte au Home** St-Joseph.

Chaque mercredi

dès 9h00 **Café du partage et de l'amitié** au centre paroissial réformé de Cressier. Rencontres œcuméniques. Bienvenue à chacun!

LIGNIÈRES-LE LANDERON

Le Landeron

Jedi 5 octobre

5h00 **Culte au Home** Bellevue.

Lignières

Dimanche 1^{er} octobre

9h45 Transport depuis l'église pour le temple du Landeron.

L'ENTRE2 Lieu d'écoute et d'accompagnement spirituel

Vous vivez actuellement une période difficile: découragement, deuil, conflit relationnel, problèmes conjugaux, ...

Vous désirez retrouver un sens à votre vie, faire un choix important.

Une personne formée et compétente est à votre disposition pour vous accompagner - prise de contact par téléphone au 079 889 21 90.

A LOUER à St-Blaise,

pièce pour thérapeute
ou bureau
(21 m² + mezzanine de 9 m²).

**CHF 800.- loyer mensuel,
charges incluses.**

Renseignements:

Noélie Amos, 078 794 18 45
www.entre-ciel-terre.ch

CONTACTS ENTRE-DEUX-LACS:

Pasteurs

Delphine Collaud, tél. 079 312 52 43, Delphine.Collaud@eren.ch
Frédéric Hammann, tél. 079 101 35 73, frederic.hammann@eren.ch
Raoul Pagnamenta, tél. 032 753 60 90, raoul.pagnamenta@eren.ch
Frédo Siegenthaler, tél. 079 733 74 78, frederic.siegenthaler@eren.ch

Coordinatrice de l'enfance

Fanny Ndong, tél. 078 728 88 31, fanny.ndongo@eren.ch

Animateur de jeunesse

Gaëtan Broquet, tél. 079 949 04 80, gaetan.broquet@gmail.com

Location des locaux

Temple de Lignièrès:
Erica Schwab, tél. 032 751 28 30, erica.schwab@bluewin.ch
Temple et salle de paroisse du Landeron:
Frédéric Loeffel, tél. 078 920 31 34, frederic.loeffel@bluewin.ch
Centre paroissial réformé de Cressier:
Jocelyne Nourrice, tél. 032 757 11 03.
Foyer de St-Blaise: Sandrine Minguely, 032 753 41 27
Contact: foyerstblaise@gmail.com

Agenda et diverses infos: www.entre2lacs.ch/foyer

Secrétariat pastoral et paroissial:

Grand-Rue 15, 2072 St-Blaise, tél. 032 753 03 10
(mercredi – jeudi – vendredi) entre2lacs@eren.ch

Eglise catholique romaine

Paroisse de Saint-Blaise

Vendredi 29.09.2023 - Sts. Michel, Gabriel et Raphael

9h00 Messe à Saint-Blaise

Samedi 30.09.2023 - S. Jérôme

17h00 Rencontre des parents, catéchisme pour la Confirmation (10H)

18h30 Messe à Saint-Blaise

Dimanche 01.10.2023

9h00 Messe à Saint-Blaise

Mardi 03.10.2023

8h00-11h00 Ouverture du Secrétariat

9h00 Pas de Messe à Saint-Blaise

Jeudi 05.10.2023

8h00-11h00 Ouverture du Secrétariat

Vendredi 06.10.2023 - Sacré-Cœur de Jésus

9h00 Messe à Saint-Blaise

Samedi 07.10.2023 - Notre-Dame du Rosaire

18h30 Messe à Saint-Blaise

Dimanche 08.10.2023

9h00 Messe à Saint-Blaise

Permanence pendant l'absence de l'abbé Leonardo Kamalebo: Pour septembre, octobre et novembre Abbé Gérard Muanda 0327571186 et 0793677932 et Abbé Zygmunt Kazmierak 0328533744 et 0766727280. Certaines informations peuvent être modifiées, merci de vous référer également à la feuille dominicale (<https://www.cath-ne.ch/> votre paroisse, UP Neuchâtel Est, cliquer sur la photo de notre église, Votr Feuille paroissiale du ...)

En septembre débute la catéchèse pour les enfants dans notre paroisse, vous pouvez faire l'inscription par courrier ou par e-mail à:

Paroisse catholique romaine de Saint-Blaise

Secrétariat mardi et jeudi matin de 8h à 11h

Rue du Port 3

2072 Saint-Blaise

032 753 20 06

paroisse.catholique.st.blaise@sunrise.ch

Paroisse de Cressier-Cornaux

Mardi 3 octobre

11h00 Messe au Foyer

Jeudi 5 octobre

11h00 Messe au Foyer

Dimanche 8 octobre

10h30 Messe

Contact: abbé Gérard Muanda, rue de l'Église 1, 2088 Cressier, 032 757 11 86 ou 079 367 79 32, secrétariat mardi et vendredi après-midi 032 757 11 86 cure.cressier@cath-ne.ch et www.cath-ne.ch

Paroisse du Landeron-Lignièrès

Dimanche 1^{er} octobre

10h30 Messe

14h30 Visite de la chapelle de Combes jusqu'à 16h30

Samedi 7 octobre

11h00 Baptême de Kelio Schweizer à la chapelle des Dix-Mille-Martyrs

Contact: abbé Gérard Muanda, rue de l'Église 1, 2088 Cressier, 032 757 11 86 ou 079 367 79 32, secrétariat mardi et vendredi après-midi 032 757 11 86 cure.cressier@cath-ne.ch et www.cath-ne.ch

Autres communautés religieuses

Eglise Evangélique Marin

Dimanche à 9h30: culte avec St-Cène, école du dimanche et garderie

Mercredi à 20h: réunion de prières

Jeudi de 12h-13h30: Club d'enfants « Jeudi-midi » (7-11 ans)

Vendredi à 20h: Groupe de jeunes (dès 13 ans)

Nos rencontres ont lieu dans l'Espace Perrier, Rue Charles-Perrier 2

Pour les modalités d'organisation, nous vous invitons à consulter

notre site Internet: www.eeme.ch





MEMENTO D'OCTOBRE

CRESSIER

- 05.10 **ADC**, Soirée «je fabrique mes produits ménagers»
Caveau de l'Entre-deux-Lacs
- 18.10 **FVN**, Assemblée générale, Caveau du Château
- 27.10 **ADC**, Caveau E2L, Ecole, Britchonnée d'Halloween
Place du village
- 27.10 **Paroisse protestante, Souper-Ciné**, Centre Paroissial
- 27.10-28.10 **Le Projet-V**, Seul en Scène, Salle Vallier

LA TÈNE

- 05.10 **Après-midi jeux de société au Club Loisir**, 14h-18h
Espace Perrier à Marin
- 17.10 **Séance de Street Workout**, 16h30-17h30
parc de Street Workout (Fleur-de-Lys 12)
- 19.10 **Après-midi cinéma au Club Loisir**, 14h-18h
Espace Perrier à Marin
- 20.10 **Atelier né pour lire**, 9h-10h Bibliothèque-médiathèque
(Rue des Tertres 5a)
- 21.10 **Ouverture mensuelle de la Ludothèque**, 10h-12h
Ludotène (Fleur-de-Lys 7)
- 21.10 **Nettoyage des rives de La Ramée**, 14h-17h à La Ramée
- 26.10 **Après-midi soutien informatique au Club Loisir**, 14h-18h
Espace Perrier à Marin
- 28.10 **Le FC Marin fait la Saint-Martin**, 12h-23h
Espace Perrier à Marin

LE LANDERON

Tous les samedis et dimanches le musée de la vieille ville est ouvert

Parc animalier, labyrinthe du maïs durant tous les mois de juillet, août, septembre et octobre

Octobre à décembre 40 ans de la Troupe Atrac

- 01.10 **ATRAC**, On est loin du conte, Château
- 06.10 **ATRAC**, On est loin du conte, Château
- 07.10 **ATRAC**, On est loin du conte, Château
- 07.10 **CTT Nugero**, Coupe Fabienne Chapuis, C2T
- 21.10 **CESC**, Ballade gourmande
- 22.10 **Madrigal**, Concert, Temple du Landeron
- 27.10 **ATRAC**, On est loin du conte, Château
- 29.10 **ATRAC**, On est loin du conte, Château

HAUTERIVE

- 28.10 Soupe aux pois sur la place du village, 09h00 – 15h00
- 28.10 Halloween Altaripeen au centre du village, 17h00 - 22h00

LIGNIÈRES

- 15.10 Café-récits sur le thème «Automne-récolte, festivités et autres souvenirs» de 14h00 à 16h00 à Lignièrès, animé par M^{me} Simone Girard, renseignement et inscription au 079 703 73 61.
- 27.10 Match aux cartes, à la cantine du FC Lignièrès. Début des matchs à 19h00 – Inscriptions au 079 306 63 32 ou g.charpilloz@gmail.com. Organisé par le Club des 100 (club de soutien du FC Lignièrès).
- 28.10 Halloween, dès 17h30 nos petits monstres vont investir les rues du village. A partir de 18h00, sur la place du Régent, soupe à la courge, hot-dogs, thé et vin chauds. Organisé par la SDL.

Salon des Amis de la Peinture et Sculpture

EXPO

Péristyle de l'Hôtel de Ville de Neuchâtel

Du 6 au 15 octobre 2023

Vernissage Vendredi 6 octobre 18h

Lundi - vendredi 8h à 19h
samedi - dimanche 10h à 19h

Animations: mercredi 11 octobre
Clôture 15 octobre à 18h

Giovanni Calvino
Stefanie Clerc
Elza Colomb
Louis Dauwalder
Patrizia Elia
Sylvie Favre
Elisabeth Grisel
Ruth Hauri
Christiane Kernen
Béa Lecomte
Elizabeth Macquat
Pascale Ostorero
Maria Sanchez
Assunta Sancesario
Lorena Villena Egas Sagne
Rémy Wuillemin
France Zbinden

Neuchâtel Hauterive

PAROISSE CATHOLIQUE SAINT-BLAISE
Des communes de
Saint-Blaise, Hauterive, Marin-Epagnier, Thielle-Wavre

Buvette et petite restauration.

PAROISSE CATHOLIQUE
SAINT-BLAISE - RUE DU PORT 3

Samedi 14 octobre 2023
De 08h00 à 17h00

Dimanche 15 octobre 2023
De 08h00 à 17h00

Rue du Port 3, 2072 Saint-Blaise, Tél. 032 753 20 06, Fax 032 753 21 36
Email : paroisse.catholique.st.blaise@sunrise.ch
IBAN : CH90 0900 0000 2000 4637 9

LA TÈNE

Actions pour le climat

Le solaire et l'éolien, deux sources d'énergie complémentaires

La plus grande installation solaire photovoltaïque au sol du pays a été inaugurée le 8 septembre dernier à Cressier, en présence du conseiller fédéral Albert Rösti. Réalisée en collaboration avec Groupe E sur le complexe industriel de la raffinerie Varo, ce ne sont pas moins de 19'000 panneaux solaires qui constituent cette méga-centrale électrique recouvrant 4.5 hectares d'un terrain industriel, soit 45'000 m². Impressionnant! Cette surface correspond à plus de 5 fois la surface de la pelouse du Stade de la Maladière.

Pour les spécialistes, cette installation solaire est caractérisée par une puissance de pointe de 7.7 MWp. C'est énorme. Cela signifie que cette centrale peut délivrer, lorsque l'ensoleillement est maximum, une puissance électrique de 7'700 kilowatt (kW). Cette caractéristique est déterminante pour évaluer la production d'électricité solaire qui sera générée tout au long de l'année. Les concepteurs de cette installation prédisent une production de 8.4 millions de kWh chaque année. Les statistiques énergétiques publiées chaque année par le Service cantonal de l'énergie démontrent que la consommation d'électricité moyenne dans les ménages est de 1'750 kWh par habitant et par année. On en conclut donc que la plus grande centrale solaire récemment mise en service sur les bords de la Thielle permet de couvrir les besoins d'électricité de 4'800 neuchâtelois moyens, soit quasiment la population de la commune de La Tène qui se monte à 5'300 habitants!

L'électricité solaire photovoltaïque est une forme d'énergie renouvelable locale qui fait la quasi-unanimité au niveau de son acceptabilité par la population. Il n'en est pas de même pour l'énergie éolienne. Cette filière mal-aimée compte effectivement de nombreux détracteurs, ces derniers affirmant que notre région ne présente pas des conditions de vent favorables à la production d'électricité éolienne. Et pourtant! L'entreprise Juvent SA, l'exploitant de la plus grande centrale éolienne suisse comptant 16 turbines au Mont-Crosin, publie régulièrement ses résultats d'exploitation. En 2022, une seule éolienne de type Vestas V112, avec une hauteur de moyeu de 94 mètres et un rayon du rotor de 56 mètres, a produit 7.1 millions de kWh en une année. C'est quasi autant que la centrale photovoltaïque de Varo qui s'étend sur 45'000 m² au sol. Difficile de confronter deux filières dont les impacts et les emprises paysagères ne sont pas directement comparables. Mais il est intéressant d'évaluer ces deux sources d'énergies renouvelables locales sous l'angle de leur structure de production au cours de l'année. Regardons dans un premier temps l'énergie photovoltaïque. Sous nos latitudes, l'ensoleillement est bien mal réparti au cours de l'année. D'octobre à mars, soit les 6 mois de la période de chauffage, seul 25 % de l'énergie solaire annuelle est disponible. Autrement dit, le 75 % de l'énergie solaire nous parvient au cours des 6 mois de la période estivale, d'avril à septembre. Qu'en est-il avec le vent sur nos crêtes? Il se trouve que la situation est complètement inversée. Le vent souffle

généreusement sur les hauteurs jurassiennes en période hivernale lorsque le soleil se fait rare. Une éolienne produit le 70 % de sa capacité entre octobre et mars. Autrement dit, l'éolienne ne produit que 30 % de son énergie en période estivale alors que l'ensoleillement est très généreux.

Plutôt que de mettre en concurrence le photovoltaïque et l'éolien, il faudrait plutôt profiter de leur complémentarité et les promouvoir toutes deux sans distinction.



Toute filière de production énergétique, même renouvelable et locale, qu'elle soit solaire, éolienne ou hydraulique, a un impact sur le paysage. On relèvera à ce sujet qu'une seule éolienne du site de Mont-Crosin produit en une année autant d'électricité que la plus grande centrale solaire de Suisse qui occupe 45'000 m² au sol.

La Tène, le 25 septembre 2023

Conseil communal

ENTRE-DEUX-LACS

Le monde de l'édition neuchâteloise réuni

Une grande première dans le canton, le 30 septembre se déroulera au péristyle de l'Hôtel de Ville, à Neuchâtel, le salon des éditeurs neuchâtelois.

C'est une belle occasion de rappeler combien le canton de Neuchâtel est une terre bibliophile, plus d'une quinzaine de maisons d'édition de la région ainsi que leurs auteurs seront présents. Au programme de ce rendez-vous inédit, conférence sur l'histoire de l'édition neuchâteloise, rencontres et dédicaces, lectures de livres jeunesse par les auteurs, coloriage pour les jeunes visiteurs, et apéritif offert aux participants! Reçues en tant qu'invité d'honneur à cette première manifestation, Les Editions de l'Aire, cotées parmi les trois principaux éditeurs de Suisse romande, ont publié plusieurs autrices et auteurs neuchâtelois.

Présidée par François Berger, poète-écrivain, l'équipe d'organisation (en photo) compte dans

ses rangs un éditeur de Cressier, Ilir Xheladini, (I-lirédiction) et Helena Seel-Constantin chargée de la communication. Ces trois passionnés du livre comptent bien transmettre au public leur intérêt sur la diversité de la production éditoriale, reflet de la vitalité d'une région.

Péristyle de l'Hôtel-de-Ville, Neuchâtel, samedi 30 septembre de 10h à 18h.

GC





Vive l'automne! Bienvenue chez Subaru.

Invitation à notre exposition.

Invitation aux journées portes ouvertes
Vendredi, 06.10.2023 / 16h00 - 21h00
Samedi, 07.10.2023 / 10h00 - 18h00
Dimanche, 08.10.2023 / 10h00 - 16h00



**AUTOHAUS
GERTSCH**

Blanchard 21 - 5202 106
Téléphone 032 913 22 25 - Fax 032 213 22 61
www.autohausgertsch.ch info@autohausgertsch.ch

LA TÈNE

Assemblée générale de l'ACLT: rester vigilant

C'est sous le couvert du club de pétanque que s'est tenue l'assemblée générale de l'association du camping de la Tène.

Pour rappel, l'ACLT avait été créée pour défendre les intérêts des campeurs de la Tène, en particulier pour éviter que le camping tombe en mains privées. Elle prévoyait de reprendre sa gestion «... afin qu'il (le camping) n'échappe pas aux habitants de la commune qui ont consenti d'importants investissements pour ses infrastructures.».

De l'eau a coulé sous les ponts et la gestion du camping a été attribuée, pour une longue durée, au TCS. Après la colère et la résignation, l'ACLT se posait la question, lors de l'assemblée générale de 2022 de son avenir. Il était décidé que l'association continuerait son travail dans l'intérêt des campeurs.

C'est pourquoi Christian Paris, président de l'ACLT, après avoir salué la quatre-vingtaine de membres présents, a relaté les événements des douze mois passés. Presque rien à se mettre sous la dent, si ce n'est quelques petites hésitations en ce qui concerne le déménagement des caravanes, par exemple, ou des questions de détail en ce qui concerne l'enlèvement de certaines.

Comme l'année passée, la question de la prolongation de l'ACLT s'est posée. Le comité (réélu dans son ensemble) proposait de la maintenir en tout cas une année, afin de « pouvoir intervenir en cas de non-res-

pect du TCS envers les campeurs », ce qui a été accepté à l'unanimité. C'est autour d'une fondue chinoise et dans la bonne humeur, que s'est terminée cette assemblée générale.

DJ



Le comité s'engage pour une année supplémentaire en faveur des résidents

LA TÈNE

Le club de voltige de Montmirail organise le Championnat suisse de voltige équestre en terres neuchâtelaises



Les 29, 30 septembre et 1^{er} octobre 2023 auront lieu les championnats suisses de Voltige équestre. Pour la première fois, ils se tiendront dans le canton de Neuchâtel, plus précisément au manège de Cudret à Corcelles NE.

Les clubs de Montmirail (commune de la Tène) et de Colombier organisent conjointement les épreuves officielles du championnat suisse. Celles-ci clôtureront la saison 2023 de voltige équestre, une discipline officielle de la fédération suisse des sports équestres (FSSE) et de la fédération équestre internationale (FEI).

Les meilleurs voltigeurs de Suisse, et même du monde pour certains, s'affronteront à partir du 29 septembre et durant tout le week-end. Dans dix catégories (individuels femme et homme, pas-de-deux et groupes, en senior et junior, ainsi qu'en catégorie young pour les individuels), ils présenteront leurs programmes imposé et libre sur un cheval au galop. Le samedi matin, les voltigeurs non sélectionnés pour les championnats prendront part à un concours national.

Les spectateurs sont les bienvenus durant tout le week-end: ils auront l'occasion de découvrir les prouesses artistiques et gymniques de ces athlètes venus des quatre coins de Suisse. Il est exceptionnel de pouvoir assister à une telle manifestation en terres neuchâtelaises et même en Suisse romande, car la plupart du temps, les championnats ont lieu en Suisse allemande. Les programmes libres, les plus spectaculaires pour le public, se dérouleront le samedi après-midi dès 16h00 et le dimanche toute la journée.

Dès 18 h 30, le samedi soir, un spectacle de l'école de cirque TAJum's et d'Acrogym Neuchâtel ravira petits et grands.

L'entrée aux compétitions et au spectacle est totalement gratuite! Plusieurs food-trucks et une cantine sont à disposition tout le week-end pour se restaurer.

Le club de voltige de Montmirail se réjouit de vous accueillir nombreux pour découvrir ce magnifique sport, malheureusement peu connu du public, qu'est la voltige équestre et les soutenir afin que les deux clubs organisateurs puissent continuer à proposer cette discipline à des jeunes voltigeurs de la région, peut-être futurs champions.

DJ

LA TÈNE

Un café-dialogue sur l'informatique

Comment détecter les pièges et les arnaques d'internet? Comment protéger sa messagerie électronique (ses courriels)? Comment gérer ses mots de passe? Comment améliorer simplement sa sécurité et sa confidentialité numérique?

La fédération neuchâteloise des retraité-e-s (FNR), en collaboration avec l'association de la technologie de l'information et de la communication (Atic), invitent ses membres à un café-dialogue, durant lequel ils apprendront à utiliser leur smartphone, tablette ou ordinateur personnel de manière plus sûre. Selon les organisateurs, «c'est aujourd'hui une nécessité».

Le rendez-vous est fixé le jeudi 12 octobre 2023 à 14h30 à l'Espace Perrier de Marin-Epagnier.

Même si l'invitation s'adresse aux membres de la FNR, le café-dialogue est ouvert à toutes les personnes intéressées. C'est gratuit et sans inscription.

Ce café-dialogue s'adresse en premier lieu aux aînés qui craignent d'utiliser Internet. Il est donc dommage que ce café-dialogue soit organisé au même endroit et aux mêmes heures que les activités du club du jeudi qui s'adresse au même public.

DJ

SOUK D'AUTOMNE

**DIMANCHE
22
OCTOBRE**

De 10 à 15h : Souk
Dès 12h : Torrée

Au Collège

Inscription **OBLIGATOIRE**



HALLOWEEN

**VENDREDI
27
OCTOBRE**

De 18h à 20h à Thielle-Wavre



<http://www.emulationthielle-wavre.ch>



Nous prenons parti

POUR UNE SUISSE SOLIDAIRE, MAINTENANT !



**MARTINE DOCOURT
SARAH FUCHS-ROTA
GARANCE LA FATA
BAPTISTE HURNI
THÉO HUGUENIN-ELIE**

**VOTONS SOCIALISTE
LE 22 OCTOBRE !**

SAINT-BLAISE

Au Conseil général

Crédit de CHF 7'427'000 pour la réfection de trois axes routiers approuvé tout de go

Présidé par Yann Chalon, PLR, le Conseil général était réuni, jeudi soir 21 septembre écoulé, à l'Auditoire des collèges de Vigner. Il a accepté, à l'unanimité, le crédit demandé par la Conseil communal pour la réfection et l'aménagement de la rue de la Maigroge, de la rue Daniel-Dardel et de la route de Lignièrès.

Crédit routier accepté à l'unanimité

Ces trois rues du haut de la localité constituent une partie de la route cantonale RC 2185 Neuchâtel – Enges/Lignièrès. Si l'Etat en est propriétaire, en revanche la Commune possède dans son sous-sol ses réseaux d'eau (potable et usée) et son réseau d'électricité. Les conduites sont dans un état de vétusté avancé. Leur remplacement devient nécessaire, plusieurs fuites d'eau, par exemple, se sont produites récemment sur tout ce secteur.

Porte-parole du PS, du PLR et de l'Entente, May Rousseau, David Guenin et Lorenzo Zago, ont remercié le Conseil communal d'avoir mené ce projet, le plus coûteux engagé après celui de la construction et de l'assainissement des collèges de Vigner.

L'importance de la communication à faire pour la sécurité des riverains et des usagers de cette partie de la localité a été soulignée. Il s'agit de travaux compliqués à réaliser mais utiles pour le bien-être de la population. En charge des travaux publics, le conseiller communal Claude Guinand, a déclaré: «*Le chantier aura un impact très fort dans le village en raison des déviations de la circulation sur d'autres routes,*» Il a aussi précisé qu'un contrôle des coûts sera institué. Le premier secteur du chantier sera ouvert de la rue de la Maigroge ouest (limite communale d'Hauterive) au haut de la rue des Lavannes, dès le début de mars 2024; il se conclura sur la route de Lignièrès en 2026.

Règlement du Syndicat intercommunal de la Châtellenie de Thielle

Après avoir entendu les préavis positifs des trois partis PLR, PS et Entente, le Conseil général a accepté, à l'unanimité, la modification du Règlement général du Syndicat intercommunal de la Châtellenie de Thielle. Il exploite les installations d'épuration des eaux de la station d'Epagnier.

La modification intervenue permettra la connexion des communes bernoises d'Ins (Anet) et de Müntschemier (Monsmier) au réseau des eaux usées d'Hauterive, de Saint-Blaise, de La Tène, d'Enges, de Cornaux, de Cressier, de Gals (Chules) et de Gampelen (Champion).

Désignation de révision de l'organe des comptes 2023, 2024 et 2025

Flavio Buschini, PLR, Eric Ryser, PS et Lorenzo Zago, Entente ont émis, pour leur parti, un préavis positif pour la reconduction de la Fiduciaire Leitenberg & Associés SA, de La Chaux-de-Fonds, pour la révision des comptes des trois prochaines années de la Commune selon les modalités de la loi sur les finances de l'Etat et des communes.

Dans la foulée, le Conseil général a suivi leur avis à l'unanimité.

Fusion: point de la situation

Représentant le Conseil communal au comité de pilotage du projet de fusion des quatre communes d'Enges, d'Hauterive, de La Tène et de Saint-Blaise sous le nom de Laténa, le conseiller communal Marc Renaud a indiqué que *le travail du comité de pilotage avait désormais changé de nature.*

La convention de fusion des quatre communes sera soumise au vote de leurs électeurs et électrices le 26 novembre prochain. Aussi, dans l'attente d'une acceptation de la fusion, le comité de pilotage préparait-il, d'ores et déjà, les mesures à prendre dans la phase transitoire après la votation et avant l'entrée en force de la nouvelle commune prévue le 1^{er} janvier 2025.

Marc Renaud a précisé que la promotion en faveur de l'avenir institutionnel des quatre communes était menée par le staff de campagne Pro-Fusion formé de représentants et représentantes des partis politiques des quatre communes. Hormis les annonces émises par ce staff dans le Bulcom, quatre rendez-vous d'un *Laténa-Tour* sont agendés: **le 18 octobre, à Saint-Blaise, le 26 octobre, à Hauterive, le 2 novembre, à Enges, et le 8 novembre, à Marin.**

Le porte-parole du Conseil communal a encore recommandé la visite du site internet www.fusion-baslac.ch qui mentionne aux lecteurs et lectrices **sur quoi on votera le 26 novembre prochain.**

En fin de séance

Les communications du Conseil communal et les questions des conseillers généraux et conseillères générales ont permis de porter des regards sur une mosaïque d'aspects de la vie quotidienne des citoyens et des citoyennes.

Nous y reviendrons dans notre prochaine édition.

CZ

Aperocratie

PS | PLR Les Libéraux-Radicaux Neuchâtel | LES VERT-E-S NEUCHÂTELOIS

LES PARTIS DU CONSEIL GÉNÉRAL VOUS INVITENT À UNE RENCONTRE AVEC LES CANDIDATS AUX ÉLECTIONS FÉDÉRALES

PHILIPPE BAUER (PLR)
SARAH FUCHS-ROTA (PS)
CELINE VARA (LES VERTS)

**30 SEPTEMBRE
10H30 - 12H00
PLACE DU VILLAGE**

PARTAGEONS UN VERRE ENSEMBLE AFIN DE DISCUTER DES PROBLÉMATIQUES TANT FÉDÉRALES QUE LOCALES

LE LANDERON

Une brocante qui a tenu toutes ses promesses



Qu'elle a été belle cette traditionnelle brocante du week-end dernier avec ses trois jours dédiés aux objets anciens ou vintage permettant à chacun de trouver la petite merveille à même de combler toutes les attentes ou de venir compléter les envies d'agrandir sa panoplie d'objets insolites.

Même si le temps était un tout petit peu incertain, le grand déballage voyait les exposants prendre leurs places en installant leurs marchandises déjà convoitées par les premiers chineurs qui ne voulaient manquer une occasion à aucun prix.

Samedi, malgré une petite ondée, le public était au rendez-vous avec un pic le dimanche grâce à une météo estivale. Quel plaisir de

voir autant de monde s'intéresser aux divers stands, prendre le temps de se balader, rencontrer des amis, se sustenter dans les restaurants de la Vieille Ville, aux cantines tenues par La Cécilienne et la FSG, déguster les crêpes ou les gaufres des paroisses, tout cela dans une ambiance bon enfant. Les porteurs du Skater hockey La Neuveville, n'ont pas ménagé leur peine pour transporter les achats au travers de la foule, rendant ainsi un service utile et agréable aux acheteurs.

Ce ne sont pas moins de cent-cinquante stands, dont quelques-uns inscrits au dernier moment, qui ont permis aux chineurs de trouver leur bonheur durant le week-end der-

nier. Grâce à de gros efforts du comité pour accueillir de nouveaux exposants par le biais de contacts directs, mais aussi de campagnes ciblées sur les réseaux sociaux, le nombre de marchands a fait un bond de 40% par rapport à l'année dernière. De plus, cela fait dix ans que le Bourg n'avait plus été totalement occupé par des exposants et, même si le comité espère avoir renversé la tendance, des efforts restent encore à faire.

Pour cette édition avec un tout nouveau comité, les membres s'en sont sortis «comme des chefs» y compris dans les redoutables tâches du placement des marchands qui semblent satisfaits de cette édition.

CP



APE Association des parents d'élèves de la commune de La Tène

Un lien entre les familles et l'école

L'Association des parents d'élèves de La Tène œuvre depuis plus de 30 ans dans l'intérêt des écoliers et des familles de la commune. Elle représente un lien précieux entre les parents et l'école. La prévention se situe au cœur de ses priorités.

NOTRE ASSOCIATION RECHERCHE DE NOUVEAUX MEMBRES POUR LE COMITÉ

NOS RESPONSABILITÉS:

- Organiser les dévoirs surveillés
- Éditer la brochure d'activités extrascolaires
- Proposer des conférences, débats, journées préventives ou moment d'échanges
- Offrir un atelier de lecture pour les élèves de 4e à 6e Harmos
- Entretenir des liens et collaborations divers
- Se tenir à disposition des parents - Respect et anonymat garantis!

COMMENT POSTULER

Par E-Mail 
secretariat@ape-latene.ch

Visitez notre site Web 

QUEL EST LE MOT CACHÉ?

ANORDITEUR

LE MOT À TROUVER: ORDINATEUR

FRANÇAIS ORAL ET ÉCRIT
MATHS ÉLÉMENTAIRES
OUTILS NUMÉRIQUES

Avec de bonnes compétences de base, j'envoie facilement des e-mails. ✓

Testez gratuitement vos compétences de base
► www.ne.ch/competencesdebase

Service des formations postobligatoires et de l'orientation - SFPO 



LE LANDERON

Au Conseil général:

Tous les points de l'ordre du jour acceptés

Jeudi 21 septembre, le législatif landeronnais, présidé par Jean-Philippe Senn, Can, a accepté toutes les propositions de l'exécutif notamment celle d'éteindre l'éclairage public toute l'année sous réserve des passages piétons.

En début de séance, le président rend hommage au très regretté Roland Perret-Gentil, du canette, décédé le 27 juin 2023, fervent politicien landeronnais assidu et passionné dans ses nombreuses fonctions menées au sein de la commune. En son honneur une minute de silence est observée.

Quatre nouveaux élus sont annoncés dans les rangs du législatif: Loïs Auberson, Adela Girard, Nathalie Marillier, PLR et Tobias Antoni, UDC.

Le Landeron sera plongé partiellement dans la nuit toute l'année

Depuis le 10.11.2022, l'éclairage public est éteint, les passages piétons compris, de 23h00 à 6h00, et jusqu'au 4.6.2023. Depuis cette date, les horloges des candélabres ont été modifiées pour que le village soit plongé dans la nuit dès minuit jusqu'à 6h00 du matin. Le CC a jugé nécessaire, en période estivale, d'accéder à certains besoins de la population, aux restaurateurs notamment afin que leurs terrasses soient illuminées jusqu'à minuit. S'alignant sur d'autres communes helvétiques, le CC estime opportun de prolonger l'extinction toute l'année sous réserve des passages piétons qui doivent légalement être illuminés hors période de crise en termes de ressources énergétiques. Concessionnaire de l'éclairage public de la commune, Eli10 a étudié plusieurs pistes d'extinction partielle avec maintien d'éclairage aux passages piétons et a proposé trois variantes, «smart», «solaire» et «câblée». Cette dernière, dite câblée à Fr. 130'000.- HT soit environ Fr. 140'000.- TTC s'est avérée le plus adaptée au réseau du Landeron. Au niveau de l'aspect technique, 31 passages piétons avec éclairage individuel et 4 passages piétons non éclairés individuellement, ont été recensés. Le CC a décidé de modifier les luminaires individuels qui resteront allumés toute la nuit, à l'exception de celui de la Portette au Sud du Bourg qui sera supprimé pour garantir un passage dans la zone à 30 km/h. Les passages non éclairés individuellement ne sont pas compris dans le crédit demandé du fait que la démarche n'est pas d'illuminer les passages piétons qui ne le sont pas actuellement. De manière générale, le réseau de la commune est équipé de câbles triphasés, prérequis pour alimenter de manière différenciée les passages piétons. Sur certains tronçons, il sera nécessaire de câbler ou d'entreprendre des travaux de génie-civil. Le projet semble passer la rampe, les groupes s'accordent en donnant un avis favorable. Sauf le PVL, son porte-parole, Stéphane Perrenoud déplore l'absence d'informations sur les «économies réalisées, tant sur le plan financier que sur le plan kw/h», et la non-conformité aux normes de l'Association suisse des professionnels de la route et des transports (VSS) indiquant que les passages piétons doivent être éclairés de manière ponctuelle en cas d'insuffisance d'éclairage. De plus, l'intervenant propose d'envisager l'option de détecteurs aux passages

piétons, alternative non étudiée par le CC, enfin, face à l'insuffisance d'information, il demande une non entrée en matière. En charge des SI, Frédéric Matthey rétorque «qu'avec des détecteurs on ne va pas économiser davantage» et assure que le CC s'en tient aux aspects légaux en termes de sécurité, à ce propos il invite les élus à se rapporter aux débats cantonaux. Une interruption de séance est demandée, à son issue le groupe canette est partagé et adhère au souhait d'avoir une étude plus approfondie. Venant à la rescousse du CC, la SI-TP affirme avoir consenti à la variante «câblée» et recommande de l'accepter. Mis en vote la non-entrée en matière est refusée par 18 contre 15, le crédit de Fr. 140'000.- est accepté.

Enveloppe supplémentaire de Fr. 270'000.- pour remplacer les fenêtres du C2T

Le directeur des bâtiments, Roland Spring, retrace l'historique des faits regrettables qui ont nécessité ce nouveau crédit. En raison de l'annulation d'un marché public précédent dont les soumissions ne répondaient pas aux critères fixés, et d'une hausse des coûts de construction, la demande de crédit complémentaire est nécessaire pour le remplacement des fenêtres des salles de classe du corps sud du C2T. Dès lors, le plan financier a été adapté selon l'offre retenue et quelques estimations ont été ajustées pour les travaux non compris dans le marché public. Le coût total estimé, y compris les travaux préliminaires, l'installation de chantier, le remplacement des fenêtres, la rehausse des placages tôles en façades, l'installation électrique, les divers et imprévus, s'élève à Fr. 990'000.- TTC. Malheureusement, aucune subvention n'est disponible pour le remplacement unique des fenêtres dans le programme de la Confédération et du Canton. En application de la procédure relative à la prise en charge par l'Eorén des crédits d'investissements et dédommagement pour l'exploitation des bâtiments des cycles 1 à 3, du 14 juin 2019, l'Eorén va prendre entièrement, sous forme de dédommagement, l'équivalent de la charge d'intérêt et d'amortissement. Le début des travaux est prévu durant les vacances scolaires 2024. Dubitatif le PLR estime «qu'il ne faut pas confondre vitesse et précipitation» arguant qu'il revient à la commune d'avancer le financement avec les intérêts que cela implique. De son côté le PVL retourne au 23 septembre 2021 où il avait refusé l'entrée en matière à la demande du crédit initial de Fr. 720'000.- argumentant que «ce projet ne va pas améliorer l'enveloppe énergétique du C2T, du moins pas suffisamment pour bénéficier d'une aide fédérale, un rapport plus complet est souhaitable». Face à la nouvelle offre, le PVL déplore le manque de mesures d'améliorations énergétiques du bâtiment susceptibles de bénéficier de subventions et propose à nouveau le refus d'entrer en matière. Au vote, la non-entrée en matière est balayée et l'arrêté est accepté sans opposition.

Règlements modifiés et acceptés

- Nouveau Règlement communal sur les finances, amendé par la CFG, dûment accepté il est assujéti du classement de la motion «pour

un frein aux dépenses efficaces» acceptée en décembre 2022 par le législatif. Même qu'il ne répond qu'en partie aux souhaits des élus, notamment au PLR, qui regrette la nouvelle version défaite de sa substance avec l'ensemble des dérogations possibles réductrices de l'efficacité du frein aux dépenses.

- Règlement sur la répartition comptable de la taxe d'équipement, de l'alimentation et de l'utilisation du fonds. Le CC l'a établi afin d'être en conformité avec la comptabilisation des taxes d'équipements mais aussi avec l'existence et l'utilisation du fonds.

- Règlement concernant l'utilisation du fonds communal sur l'énergie

Son ajustement vise à créer un contexte plus propice à l'engagement citoyen en matière d'énergie, et à favoriser l'essor de la coopération dans ce secteur crucial pour l'avenir, dicte le CC. Amenées par la commission de l'énergie et le CC, les propositions sont saluées par la CFG dans l'optique de la transition écologique.

- Statuts de la Fondation de la piscine – En raison du retrait de la SDL qui garantit toutefois ses engagements, de la démission de Yves Frochoux, président du conseil de fondation, - il sera remplacé par Jean-Pascal Petermann -, ainsi qu'un départ à la retraite, les nouveaux statuts stipulent que 3 cc, 3 cg et un représentant du conseil de fondation seront désormais nommés en qualité de membres du conseil de ladite fondation.

Le pédibus – Pour donner suite à la motion acceptée par le CG en décembre dernier, les représentants de l'APL et du CESC se sont rencontrés pour trouver une éventuelle solution à l'impulsion de la création d'un pédibus. S'y est joint un représentant de la ville mandaté par le SEO pour mieux connaître «A pied, c'est mieux». Il est relevé qu'il s'agit là d'un système communautaire, aux parents de l'organiser, (par quartier, immeubles, rue, etc.), la commune ne peut pas créer un pédibus, d'ailleurs les écoles reçoivent régulièrement des informations pour inciter la mise sur pied de pédibus par les parents afin qu'ils se sentent concernés. A l'APL de se charger de renseigner les parents d'enfants scolarisés afin de les sensibiliser à créer des pédibus, a conclu le CC en réponse à la motion.

Motion Politique «Seniors» pour le Landeron

– En bref la motion PS demande au CC de mettre en œuvre dans la commune une politique de la vieillesse, une prise en charge adéquate de cette population et une cohabitation utile entre les différentes générations. Retenue la motion sera développée à un prochain Conseil général.

Questions au CC

Interpellée sur la possibilité d'utiliser la vaisselle plastique à la brocante, les sociétés locales le souhaitent tant elles possèdent de stock, Maura Bottinelli est intransigeante «Pas question de déroger aux directives mises en place, c'est trop compliqué», et rappelle qu'il y a d'autres circonstances encore ouvertes à l'usage de plastique, c'est à voir! Quant à la mise en place du système technologique du port, ce n'est pas à l'ordre du jour, les travaux sont importants et complexes, une solution est recherchée. GC

LIGNIÈRES

Il y avait foule à la désalpe!

Le comité d'organisation peut être satisfait, la 46^e désalpe a fait un carton, le cortège était magnifique, le folklore a séduit un nombreux public, il y en avait pour tous les goûts.

Dans la fraîcheur matinale, beau et décoré de fleurs, le village s'est ouvert aux visiteurs, le marché a été vite envahi. Pas de répit derrière les stands, en face le coude à coude ou la colonne, les produits goûteux très convoités ont rempli les cabas ou se dégustaient à un coin de table, «après le cortège ils reviennent flâner et choisir le fait-main» a glissé



une artisane. En même temps, les buvettes débordées de joyeuses retrouvailles, donnaient l'impression d'un rattrapage à combler de la précédente désalpe pluvieuse!

A l'heure pile, les sonnailles ont retenti, le cortège a démarré sous les yeux des spectateurs agglutinés sur le parcours. Passé le temps réglementaire sur les alpages de la métairie de l'Isle, affublées de cloches retentissantes et coiffées de rubans et sapelots, - bravo aux petites mains qui s'adonnent à cette fastidieuse décoration - en tenue de fête génisses et troupeaux villageois ont créé à nouveau un immense succès populaire. Le cortège a drainé de jolis groupes d'élèves «nous avons confectionné nous-mêmes les bérêts» ont confié fièrement les plus grands. Il y a eu ce coup de cœur au passage des chèvres cool portant foulard ou fleurs! La liste des figurants ne s'arrêtait pas qu'aux animaux. Les sonneurs de cloches, lanceurs de drapeaux, claqueurs de fouet ont fait vibrer ou reculer les spectateurs, les fanfares aux costumes colorés ont garanti la cadence, les chars des sociétés ont épaté et soulevé de cocasses propos admettant «ils ont fait fort cette année» tant il est vrai que le thème Les Folies Bergères a conduit aux folies parisiennes!

Après les deux passages du cortège, la foule en liesse s'est laissé entraîner par la guggen de Morat qui a réchauffé l'ambiance dans les rues et dans les buvettes. Plus loin, sur le préau du collège, se prêtant à leurs prestations folkloriques, les groupes invités ont à nouveau enthousiasmé le public friand des traditions helvétiques. Ayant trouvé leur camp, les jeunes ont choisi sirop ou vidéo gracieusement offert par le CAP. Bien organisée et au sec, la désalpe a pleinement satisfait le public qui reviendra l'an prochain!

GC



LE PROJET

SportsNight est un projet du CAP qui s'adresse aux jeunes de 12 à 18 ans, un samedi soir sur deux dans les salles de gym du C2T au Landeron. Les soirées se font de 19h à 22h, durant la période hivernale (de novembre à mars). L'objectif est d'offrir un lieu aux jeunes où pouvoir se retrouver les weekends, passer du temps entre ami-e-s et se défouler au travers d'activités sportives dans un cadre sécurisé.

NOUS OFFRONS

- Une rémunération par soirée
- Une formation interne sur la gestion de projet et d'encadrement
- Un encadrement professionnel de qualité

ÊTRE MONO SENIOR

Les monos seniors collaborent et travaillent avec l'équipe d'animation du CAP. Ils et elles sont chargé-e-s de veiller au maintien du cadre afin de favoriser le respect et le bien-être des participants. Ils et elles sont chargé-e-s de s'impliquer dans l'organisation et l'animation des activités des soirées.

VOTRE PROFIL.

- Vous avez entre 18 et 25 ans
- Vous avez de l'expérience dans l'encadrement d'activités pour les jeunes
- Vous êtes prêt-e à travailler deux samedis soirs par mois
- Vous êtes investi-e et avez de la facilité à travailler en équipe
- Vous avez de l'intérêt pour les projets sportifs et pédagogiques



Pour plus d'informations :
Ecrivez-nous via Whatsapp ou message au 076 753 42 88



Pour postuler :
Envoyez-nous votre dossier de candidature à sobastien@lecap.ch
Postulation jusqu'au 21 octobre !



Projet de fusion

Enges, Hauterive, La Tène, St-Blaise

Recherchons opposant-e-s à la fusion

Le comité de pilotage en charge du processus de fusion entre les communes d'Enges, Hauterive, La Tène et Saint-Blaise a comme mission d'informer et de poursuivre le dialogue avec la population jusqu'à la votation du 26 novembre 2023.

Le projet de fusion est soutenu par les exécutifs et les législatifs des quatre communes ainsi qu'un comité interpartis politiques. Ce large soutien ne signifie toutefois pas l'absence d'opposant-e-s.

Pour une prochaine publication, nous cherchons des opposant-e-s à la fusion qui seraient d'accord de faire part de leurs arguments.

Nous vous remercions de vous manifester d'ici au 6 octobre à info@fusion-baslac.ch en nous présentant vos arguments.

www.fusion-baslac.ch




en route vers Laténa ! 

Dans le vent de l'actualité par Claude Zweiacker

Temps des vendanges

Les noms des parchets appartiennent à notre patrimoine



En Suisse romande, une parcelle de vigne s'appelle un parchet. Chaque clos de vigne a un nom. Tel est donc le cas de toutes les vignes de l'Entre-deux-Lacs. L'origine des noms, parfois pittoresque, de nos parchets est très ancienne. Elle peut être expliquée mais parfois on se perd en suppositions.

Le «*Plan du village d'Hauterive et Carte de la Côte de Chaumont*» de 1686 mentionne «*Vignes*», voire «*Plantées de vignes*» pour les terres viticoles. En revanche, la «*Carte parcellaire de La Coudre, Hauterive et St-Blaise*», dressée en 1872 par Louis Otz, inspecteur du cadastre, fourmille de noms de parchets.

C'est donc au 18^e siècle que la plupart de ces noms ont été introduits dans le vignoble neuchâtelois probablement par les géomètres qui se sont attachés à établir les premiers plans cadastraux. Certains noms peuvent trouver leur origine dans le patois

neuchâtelois aujourd'hui perdu, voire relever du moyen-âge.

Le vignoble a été constitué à partir de champs, de prés ou de jardins. On trouve, ainsi dans chacune de nos communes viticoles des parchets de vignes qui se rattachent à ce changement d'affectation: *les Longschamps, les Champs Volants, les Champs Verdets*, à Hauterive, *les Champs-aux-Prêtres* (photo*), à Saint-Blaise, les *Jardils*, à Cornaux, les *Chenevières* (portion de terrain cultivée), à Cressier et les *Clouds*, au *Landeron* mot dérivé de clos et de closel, soit un terrain sur lequel la pâture des bêtes n'était pas autorisée.

Certains noms de parchets trouvent une explication; la signification donnée à d'autres lieux dits a été oubliée ou reste douteuse. Toutefois, de nombreux parchets portent des noms originaux. Ainsi en est-il de *Greselle* et des *Dazelets*, à Hauterive; de *Piqueliouda* et de *Chair d'Ane*, à Saint-Blaise, de *Piqualorge*, à Cornaux, de *Poimpeuf* et des *Ratenets* à Cressier et des *Caderos*, des *Chipres en vent* et des *Chipres de bise*, au Landeron.

Une anecdote piquante pour conclure. A Cortailod, la dénomination du parchet «*Vin du Diable*» est attachée à l'histoire neuchâteloise. Le général de Napoléon Bonaparte Oudinot (1748-1847), vainqueur de la bataille d'Austerlitz, vint prendre possession de la Principauté de Neuchâtel en 1806 donnée par le roi de Prusse. Oudinot fut, cependant, bien accueilli dans la cave du colonel vigneron Vouga. Après avoir beaucoup trop apprécié le vin rouge des «*Côtes*», le général français tomba de son cheval en s'écriant: «*Il est du diable votre vin!*». Depuis, le diable est resté dans un coin de vigne de nos coteaux.

Claude Zweiacker

*Photo Michel Lebet, que nous remercions, prise le 22 septembre 2023 dans la vigne